Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 20 Joumada I 1446
22 Novembre 2024

N° 136

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires 2786
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 2787
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce 2794
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 2800
Homologation de résolutions 2801
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 2801
Avis aux créanciers 2808
Convocations
Sociétés anonymes 2809
Sociétés communautaires 2814
Divers
Avis au public 2814
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'SNTRI 2817

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom : Sté communautaire du tourisme, de l'environnement et du divertissement, Takelsa

Type de société : locale

Adresse : Observatoire Maritime bekakcha Montant du capital de souscription : 10.000 DT

Durée : 99 ans

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Grombalia le 6/11/2024 sous le n°06/2024

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 50 actions pour 200 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : 200 dinars par actions

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital local de l'entreprise

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Société tunisienne de banque agence Slimane

Durée proposée pour la souscription : du 18/11/2024 au 15/01/2025

Modalité d'invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et au deux journaux quotidiens.

L'invitation sera affichée au siège de la délégation Takelsa

Les fondatrices :

Badiaa Zaloutti : CIN n°09752350

Faten Jemai : CIN n°09791182

Mohamed Arbi : CIN n°09879859.

2024R02880SODB1

Un projet de constitution d'une entreprise privée locale

En application d'un projet de loi portant création d'un dépositaire lui correspondant en écrivant au Tribunal de Première Instance de Kairouan le 16/3/2023 au titre du n°03/2023 du décret n°15 de 2022, le nom de l'entreprise agricole locale de Bir Salaymya Nasrallah, dans l'Etat de Kairouan, son capital est de 10800 dinars et sa durée est de 99 ans, son siège social est à Bir Salama Nasrallah de Kairouan.

Objet : Entreprise agricole avec une activité agricole importante, culture fourragère, arbres fruitiers, oliviers et élevage.

Fondateurs :

Ali bin Muhammad Al-Habib Ajbouni.

Thamer bin Jumaa Ajbouni

Saleh ben Khalifa Al Faidi

Khalil ben Ali Taimoumi

Najib ben Juma Taymoumi

La valeur de l'action est de 200 000

La date de lancement de la souscription est le 5 décembre 2024. Nom de l'agence bancaire dans laquelle seront déposés les fonds générés par la souscription : Banque Nationale Agricole, agence Nasrallah Kairouan.

La date de l'assemblée générale fondatrice est le 5 décembre 2024.

2024R02908SODB1

Constitution d'une Société Communautaire

Raison Sociale de la Société à Constituer : Société Communautaire Locale Excellence Agriculture Modèle

Forme Juridique : Société Communautaire Locale

Capital social de la société pour souscription : Dix (10) Mille Dinars

Siège social : Cité Ennour Est - 2190 - Sened

Objet social : Plantation d'Arbres Fruitiers - Elevage de bétail et de volaille - Services Agricoles et l'Investissement Agricole en général.

Durée de la société : 99 ans

Lieu & date du Dépôt du Contrat Constitutif : déposé le 18 Novembre 2024 au greffe du tribunal de 1ère instance de Gafsa sous le numéro 3890.

Nombre de parts sociales à Souscrire & Equivalents en numéraire à libérer Immédiatement : Cent (100) parts sociales soit l'Equivalent du Montant de dix (10) mille Dinars.

Valeur nominale de chaque part : Cent (100) Dinars Chacune.

Conditions liées à la répartition des excédents et Bénéfices Dégagés et à la formation des réserves :

Dans le cas où la société nationale réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable

- 15 % sont alloués sous forme de réserves Légales obligatoires jusqu'à atteindre 50 % du capital de la société.

- 20 % sont alloués aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- Le reste des bénéfices et excédents peut être réparti dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35 % par décision de l'assemblée générale.

- Le Reliquat sera alloué pour développer ses activités localement.

Le nom de l'établissement bancaire et de son siège social dans lequel seront déposés les fonds provenant de la souscription :

Banque Nationale Agricole - Agence Sned - Sned

La période ouverte à la souscription :

Du lundi 25 novembre 2024 au mardi 3 décembre 2024, avec possibilité de scellement anticipé de la souscription avant l'expiration du délai précité.

Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive :

La convocation de l'assemblée générale constitutive se tiendra le jeudi 5 décembre 2024 à 10h, au

siège social de la Société à Sened, elle est convoquée par la publication d'un avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, et dans deux quotidiens, en plus d'afficher cette annonce au siège de la délégation de Sened et au siège de la Commune de Sened.

Les fondateurs :

Salem Chtioui - Rachd Ettaieb - Nabil Nassri - Hafedh Sendi - Rachd Sannena.

2024R02917SODB1

Constitution d'une société citoyenne locale

Notice d'information

Dénomination sociale : Société citoyenne locale Saba

Type de la société : locale

Adresse : Oued Ezzite Zaghouan

Capital social à souscrire : dix mille dinars

Nombre de parts : 50 parts de 200 dinars chacune

Objet : Production, commercialisation et valorisation des produits agricoles

Date du dépôt des statuts : 12/11/2024 au Tribunal de première instance de Zaghouan.

Banque de dépôt : STB Zaghouan

Répartition du bénéfice :

- 15% réserves légales
- 20% alloués pour les activités sociales et culturelles et environnementales
- 35% au maximum pour les participants
- Le reste pour renforcer les activités de la société

Date de la souscription : du 20/11/2024 au 19/12/2024

Les fondateurs : Saber Bouzayeni, Saber Ammar, Mohamed Ben Jibril, Ali Atabib, Houssine Mahbouli, Chakib Atabib.

Les personnes souhaitant participer à la création de la société devront introduire leur demande auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné à cet effet via un document mis à la disposition des fondateurs après avoir pris connaissance du projet de statut de la société.

2024R02926SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom : Société communautaire local "RASKIS" de voyage et loisir de Skhira.

Type de société : locale

Adresse : Skhira 3050 Sfax

Montant du capital à souscrire : 10.000 DT

Durée : 99 ans

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Sfax le 3/6/2024 sous le n°11/24.

Nombre d'actions à souscrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 50 actions pour 10.000 dinars.

Valeur minimale des quotas à émettre : 200 dinars par actions.

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne : sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable.

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital local de l'entreprise.
- 20% pour les activités sociales, culturelles et environnementales.
- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassent pas 35% par décision de l'assemblée.
- Utiliser le reste des bénéfices pour développer les activités locales.

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : société tunisienne de ban STB Skhira.

Durée proposée pour la souscription : Du 25/12/2024 au 28/02/2025.

Modalité de convocation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale. La convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et aux deux journaux quotidiens.

L'invitation sera affichée au siège de la municipalité de Skhira et à la délégation Skhira.

Les fondateurs :

Mohamed Hédi Nasr : Président du comité CIN n°11061773

Ben Ali Fakher : CIN n°11089962

Hayat Nasr : CIN n°08799292

Nader Ben Mahmoud : CIN n°08886406

Tarek Nasr : CIN n°05398929

Abderazzak Boumendil : CIN n°08887759.

2024X01516SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice complémentaire pour Augmentation du capital

SOCIETE LUBRIFIANTS APPLICATIONS DIVERSES

S.A au capital de 34489 070,000 Dinars

Siège social : 4 Rue Kenitra 1000 Tunis

IU : 941750TAM000

A titre de précision l'ensemble des souscriptions de l'augmentation du capital qui a été publié sous le n°2024R02747SANB2 au journal officiel de la République Tunisienne n°129 du 6 novembre 2024 page 2651 a été déposé sur un compte indisponible au nom de la société LAD ouvert auprès de la BH BANK agence de Mégrine sur le compte n°14 906 9063007002305 53 en date du 12/11/2024 et à raison de quatre millions cinq cent trente quatre mille Dinars (4.534.000).

2024R02873SANB2

Notice légale

ARAB TUNISIAN LEASE

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars

divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Identifiant Unique : 0492439N

Tél : 70 135 000 - Fax : 71 767 300

Notice légale mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission de l'emprunt obligataire « ATL 2024-2 »

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	10,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année

1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1.1 Dénomination et siège social :

Dénomination sociale : Arab Tunisian Lease

Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord - 1082 Mahragène

Téléphone : (70) 135 000

Fax : (71) 767 300

Adresse électronique : atl.lease@atl.com.tn

Site web : www.atl.com.tn

1.2 Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finances n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 relatives au leasing.

1.3 Date de constitution et durée :

Date de constitution : 04/12/1993

Durée de vie : 99 ans**.**

1.4 Objet social :

La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire.

Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.

Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.5 Identifiant unique : 0492439N

1.6 Exercice social : Du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année

1.7 Nationalité : Tunisienne

1.8 Capital social : Le capital social de l'ATL s'élève à 32 500 000 dinars, divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

1.9 Régime fiscal : Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.

1.10 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société :

Siège de la société : La société est sise à Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 - Mahrajène

1.11 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing

M. Faker MTIMET, Directeur du Contrôle de Gestion

Adresse électronique : mtimet_f@atl.com.tn

Tél : 70 135 088 / Fax : 71 767 300

2. Membres des organes d'Administration et de Direction

2.1 Membres des organes d'Administration :

Membres*	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Ferid ABBES	Président	Lui même	2024 - 2026	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M. Riadh HAJJEJ	2024 - 2026	Tunis
Mme. Maha Najjar TAJINA	Membre mandaté par l'ATB	Elle même	2024 - 2026	Tunis
ASIRAK SA	Membre	M. Ridha ZERZERI	2024 - 2026	Tunis
M. Mohamed Sadok DRISS	Membre	Lui même	2024 - 2026	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Lassad JAZIRI	2024 - 2026	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Kais MARRAKCHI	2024 - 2026	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Ahmed BEN MOULEHOM	2024 - 2026	Tunis
M. Sofiene REKIK	Membre mandaté par la BNA	Lui même	2024 - 2026	Tunis
M. Abdessatar KRIMI**	Membre indépendant	Lui même	2024 - 2026	Tunis
M. Kamel NAOUI	Membre indépendant	Lui même	2024 - 2026	Tunis
Mme Wafa KHOUAJA SFAR	Représentant des actionnaires minoritaires	Elle même	2024 - 2026	Tunis

*Nommés par l'AGO du 25/04/2024

** Nomination qui prend effet dès la présentation d'un quitus entier, définitif et sans réserve au titre de sa gestion de l'exercice 2023 et durant son dernier mandat en tant qu'administrateur indépendant à Hannibal Lease

2.2 Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société :

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
M. Zouheir TAMBOURA	Directeur Général*	Depuis 2020	Tunis
M. Chedly ZAOUN	Directeur Général Adjoint**	Depuis 2020	Tunis

*Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général

**Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général Adjoint

Il est à signaler que :

- M. Zouheir TAMBOURA est désigné en tant que président, Mme Maha NAJJAR TAJINA, M. Sofien REKIK, Mme Wafa KHOUAJA SFAR et M. Mohamed Sadok DRISS sont désignés en tant que membres du Comité de développement et de financement stratégique ;

- M. Abdessatar KRIMI est désigné en tant que président, M. Ahmed BEN MOULEHOM, M. Kais MARRAKCHI et M. Riadh HAJJEJ sont désignés en tant que membres du Comité permanent d'audit interne ;

- M. Kamel NAOUI est désigné en tant que président, Mme Wafa KHOUAJA SFAR, M. Sofien REKIK, et M. Lassad JAZIRI sont désignés en tant que membres du Comité des risques ;

- M. Férid ABBES est désigné en tant que président, M. Ridha ZERZERI, M. Lassad JAZIRI et M. Ahmed BEN MOULEHOM sont désignés en tant que membres du Comité de nomination et rémunération.

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

2.3 Contrôle :

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
Générale Audit & Conseil Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Chiheb GHANMI	8, Place Ibn Hafs Mutuelle ville 1000 Tunis Tunisie Tél : 71 288 259 Fax : 71 289 827	2024 - 2026*
AUDASCO Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Malek SETHOM	16, Rue des émeraudes, App A11 Résidence ZARRAD -Les Berges du lac II 1053 Tunis Tél : 71 191 260 Fax : 71 191 289	2024 - 2026*

*Désigné par l'AGO du 25/04/2024 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026

3. <u>Renseignements relatifs à l'émission</u>

3.1 Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab Tunisian Lease réunie le **25/04/2024** a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/08/2024** a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD et a délégué à la Direction Générale le pouvoir pour en fixer les conditions et les modalités d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du 06/11/2024 d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	10,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année

3.2 Montant :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20MD susceptible d'être porté à 40MD divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt «**ATL 2024-2**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

3.3 Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut de l'emprunt obligataire «ATL 2024-2» est de 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars. Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 165 000 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 25 000 dinars, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 8 250 dinars[1] hors taxes, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 17 163 dinars hors taxes et les frais divers 2 000 dinars, soit un total de frais approximatif de 217 413 dinars et un produit net de l'emprunt de 19 782 587 dinars.

[1] L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération interviendront au 4ème trimestre 2024

3.4 Période de souscription et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **09/12/2024** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **27/01/2025.**

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000D) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/01/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/01/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/02/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.5 Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09/12/2024 **auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe «le Banquier», Avenue Tahar HADDAD - les Berges du Lac - 1053 - Tunis et de l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A - Les jardins du Lac II - Les berges du lac 1053 Tunis.**

3.6 But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2024 des mises en force qui s'élèvent à 370MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 58,1MD par des emprunts obligataires, 24,9MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de la société.

3.7 Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : «**ATL 2024-2**»

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (BNA Capitaux - Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/01/2025** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/01/2025** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un seul taux d'intérêt fixe de **10,35%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Intérêts : Les intérêts seront payés à terme échu le **27 Janvier** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **27/01/2030**.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année et l'emprunt sera amorti en totalité le **27/01/2030**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **27/01/2026**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **27/01/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,35%** l'an.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

Durée totale :

Les obligations sont émises pour une période totale de **5 ans.**

- Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations du présent emprunt.

- Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est égale à **2,650** années.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **15 Octobre 2024** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable

- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : **https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings**

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **11/11/2024**, la note provisoire à long terme « **BBB+ (EXP) (tun)»** à l'emprunt obligataire «**ATL 2024-2**» objet de la présente notice légale.

Selon l'agence de notation Fitch Ratings, la note **« BBB+ (EXP) (tun) »** indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe «le Banquier», Avenue Tahar HADDAD - les Berges du Lac - 1053 - Tunis et de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A - Les jardins du Lac II - Les Berges du lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**ATL 2024-2**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander l'admission de l'emprunt «**ATL 2024-2**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing : L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2024-2**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : **Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.**

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération objet de la présente notice légale, du document de référence «ATL 2024», des indicateurs d'activité relatifs aux 4ème trimestre 2024 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2025.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL, Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse - Complexe «le Banquier»,

Avenue Tahar HADDAD - les Berges du Lac - 1053 - Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse - Building El Karama Bloc A Les jardins du lac II - Les Berges du lac - 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs aux 4ème trimestre 2024 de l'émetteur seront publiés au Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/01/2025.

2024R02895SANB2

Notice

Augmentation de capital

SOCIETE CHAABANE ET CIE

SA au capital de 30 000 000 Dinars

84 rue 8600 La Charguia 1 - 2035 Tunis

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

IU : 0003948K

- La société a pour objet : les travaux publics et extraction des produits de carrières et son transport.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la constitution définitive.

- Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires. Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société 8 jours au moins avant l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient.

Les assemblées générales ordinaires ne se composent que des actionnaires qui possèdent au moins une action.

Répartition des résultats :

- Réserve légal : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves;

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 5 novembre 2024 il a été décidé d'augmenter le capital de 30 000 000 dinars à 35 000 000 dinars et ce par la création de 500 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et d'une valeur globale de 5 000 000 dinars et ce par l'incorporation du compte courant actionnaire de la société HOTEL PALACE avec suppression du droit préférentiel de souscription pour les autres actionnaires au profit de cette dernière.

Le dépôt a été effectué au registre national des entreprises le 18 novembre 2024 sous le numéro AC011672024.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2024X01529SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession de parts

NEW ANTINEA GALLERY

SARL - Cap : 5000 DT

SS : 5 Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis

Identifiant unique : 1037709M

En vertu d'un acte SSP enregistré à la Recette des finances Montplaisir le 9/02/2024 quittance n°M014706, enregistrement n°241008, complété par acte SSP daté le 30/10/2024 enregistré à la même Recette, Monsieur Mohamed Krifa a cédé à Madame Zeineb Krifa 25 parts dans la société NEW Antinéa Gallery.

Acte déposé au RNE le 4/10/2024.

2024T01073SRLB2

Avis au public

"SOCIETE ALIM" - S.A.R.L - Société en liquidation

Société anonyme

Au capital de 9 000 Dinars

Adresse (Bureau du liquidateur)

16, Avenue Jean Jaurès, Tunis

Identifiant unique : 510 636 W

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01/11/2024, enregistré le 5/11/2024 à la recette des finances Cité Mahrajène quittance numéro M058804, numéro d'enregistrement 24705417 dont un exemplaire a été déposé sous le n°2024141669 le 12/11/2024 au Registre National des Entreprises, les associés ont approuvé à l'unanimité le rapport définitif de liquidation de la société, la clôture des opérations de liquidation, les comptes de liquidation, le boni de liquidation, le quitus donné au liquidateur pour ses travaux et sa gestion, la radiation de la dénomination de la société et la personne à qui vont être remis les documents.

2024T01105SRLB2

Démission de deux Gérants & Nomination d'un nouveau Gérant

EMS RASSAS

SARL au capital social de : 48.000DT

Siège social : 33 bis avenue Charles Nicolle 1082 - Tunis Belvédère

MF : 0578841RAM

Il appert du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du lundi 30 septembre 2024 enregistré le 17 octobre 2024 à la Recette des Finances Cité Mahrajène quittance n°56551, enregistrement n°24705089 dont un original a été déposé au registre national des entreprises en date du 7 novembre 2024 sous le numéro 2024140359 :

1- La démission des deux anciens gérants Mme Soukeina Rassas et Mme Leila Rassas,

2- La nomination de Mr Hafedh Ghaddab Gérant de la société EMS RASSAS SARL avec les pleins pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts.

2024T01117SRLB2

Cession de parts sociales

Société X-PACK

S.A.R.L au capital de 7.000.000 de dinars

Route de Soliman - 8030 Grombalia

Identifiant unique : 0944045M

Par acte sous-seing privé du 11 octobre 2024 enregistré à la recette

rue de la Paix Grombalia le 4 novembre 2024 sous le numéro 24105841 quittance numéro M 115879, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 7 novembre 2024 sous numéro 2024F21797874, la société UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR identifiant unique n°1326425M a vendu 43.555 parts à monsieur Mohamed Amine Abid et 6.223 parts à monsieur Mohamed Zied Abid et 6.224 parts à madame Raoudha Abid et 6.223 parts à madame Sana Abid.

2024R02883SRLB2

La Société «AYTMA CYCLING»

Société à Responsabilité Limitée

Capital : Mille (1 000) Dinars Tunisiens

Siège social : 000, Dar Zaghouan Rouagua, Zaghouan - 1100 - Tunisie

Identifiant Unique : 1712464Y

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 septembre 2024, enregistré à la recette des finances du Zaghouan, le 18 octobre 2024 sous le numéro n°24504245, quittance n°M084619, et déposé au Registre National des Entreprises le 14 Novembre 2024 sous le numéro n°2024142543, il a été décidé ce qui suit :

- La dissolution volontaire de la société à partir du 30 septembre 2024 ;

- La désignation du liquidateur Monsieur Wissem Bechir NAOUAR, titulaire de la C.I.N n°04656706 ;

- La cessation des fonctions du gérant;

- L'octroi de pouvoirs pour l'exécution des procédures légales.

2024402848SRLB2

Société Rhaiem Agriculture SARL

Capital 5 000 dinars

MF : 1739143Z

Rue du Lac Léman Immeuble Mak Crown 1er étage Bureau B2 Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) tenue en date du 22 janvier 2024, enregistré à la Recette des Finances les Berges du Lac le 29 janvier 2024 sous le numéro 24700826, quittance n°M011712, et déposé au Registre National des Entreprises (RNE) le 4 mars 2024, dossier n°202443577, il a été décidé :

- Approbation de la cession de parts sociales et agrément d'un nouvel associé

- Correction de la raison sociale en Arabe de la société

- Mise à jour des statuts.

2024402860SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Un bulletin destiné à informer le public de l'ouverture des souscriptions et de la tenue d'une assemblée générale Pour une entreprise privée régionale

Société Nationale Régionale Hasdrubal pour les prestations de transport à la station de Laouage à Bab Alioua

Le capital de la société est de 20 000 dinars

Siège social : Station de Laouaj à Bab Alioua

Téléphone : 24034607/96404304

En application du décret n°15 du 22 mars 2022 relatif aux sociétés privées et de l'arrêté n°498 du 19 mai 2022 relatif à la ratification des deux statuts types des sociétés privées, les fondateurs de la société privée régionale Hasdrubal est informé de :

1) Ouverture de la porte à la souscription : Les fondateurs de la société civile régionale Hasdrubal, déposée auprès du Tribunal de Première Instance de Tunis 1 le 9/5/2024 sous le n°1597 et publiée au Journal Officiel n°61 du 28/5/2024, sont informés de l'ouverture de la souscription au capital de la société susvisée, estimé à 20 mille dinars à raison de 50 dinars par action, soit l'équivalent de 400 actions, auprès de la banque. Agence tunisienne du Bardo de Solidarité située à rue Bayram Al-Tunisie.

Numéro de compte courant : TN5927005000000134102394

La période de souscription a été fixée du 25/11/2024 au 25/01/2025.

La clôture anticipée de la souscription est possible si elle est réalisée avant les délais précisés.

2) Nous invitons également le public à assister à l'assemblée générale du 23 novembre 2024 à 16 heures, à l'adresse suivante l'ordre du jour de l'assemblée générale de la société mentionnée ci-dessus comprendra :

- Inviter les participants à la réunion

- Approbation des statuts de la société

- Election des membres du Conseil d'Administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

Tawfik Hathroubi : CIN n°05197723

Belgacem Ben Alaya : CIN n°04629108

Taher Saasougui : CIN n°04634481

Hosni Hassen : CIN n°04663387

Raouf Ghamlouli : CIN n°07651988.

2024R02920SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 11/10/2024 enregistré à la recette des finances Sidi Hcine le 29/10/2024 sous le n° 24204986 quittance n°M116999 Mr Naji Ben Fourti Ferjani a vendu à Mr Lotfi Ben Ifa Ben Sassi Ahmed la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour vente articles cadeaux sis au n°17 rue Taher Mejri - Ezzahrouni - Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 6/11/2024.

2024T01059FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce daté du 10/8/2024 enregistré à la recette des

finances La Marsa le 22/10/2024 sous le numéro 24206965 quittance n°M131072, Monsieur Hakim Ben Mohamed Ben Ali Ben Abdallah de nationalité tunisienne né le 28/3/1983 à Médenine titulaire de la carte d'identité nationale n°08623824 délivrée à Tunis le 12/10/2009 a vendu à la Société LILI EVENTS S.A.R.L ayant le MF n°1642846 T sis au n°53 Saleh Ben Youssef Sidi Daoued 2046 La Marsa Tunis.

La totalité d'un fonds de commerce destiné à l'industrie et la vente des gâteaux au local sis au n°53 Rue Saleh Ben Youssef Sidi Daoued et ce suite pour un acte constitutif.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente sus indiqué, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse en date du 9/11/2024.

2024T01077FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 30 août 2024 enregistré à la recette des finances de Zarzis le même jour quittance numéro M098349 enregistrement numéro 24203116 ; Monsieur Hamza ben Hédi Souissi titulaire de la CIN numéro 00365142 a vendu à Monsieur Ahmed ben Abid Mahroug titulaire de la CIN numéro 09139947 ; tout le fonds de commerce destiné à la vente des gâteaux et glaces situé à la rue Farhat Hached Zarzis. Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" du mercredi le 20/11/2024.

2024T01121FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 13/11/2024 et enregistré à la recette des finances de Mornag le 14/11/2024 reçu n°M078153 numéro d'enregistrement 24202669, Monsieur LUCIEN SAADAOUI, de nationalité française, né à Tunis le 24/1/1967, titulaire du certificat de résidence délivrée par les autorités Tunisiennes sous le n°00006719, et du passeport français n°16CK46527, sa profession gérant de société, demeurant à résidence najjar Mornag Ben Arous, a vendu à monsieur Rayen Ben Mohamed Dridi, titulaire de la CIN n°07239449 demeurant à Ouzra Momag Ben Arous, la totalité du Fonds de Commerce d'un café catégorie 1, de dénomination «COSTA» sis à l'Avenue Habib Bourguiba Mornag Ben Arous.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de maître Abdelmoumen Tahri, avocat auprès de la cour de cassation à son bureau sis au 26 rue Ahmed Tlili centre Zarrouk Tunis, domicilié élu dont une copie du contrat de vente est déposée, et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echourouk le 16/11/2024.

2024T01123FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11-11-2024 enregistré à la recette des finances La Goulette le 11/11/2024 numéro de quittance 127183, numéro d'enregistrement 24209463.

Madame Amel trabelsi a vendu à Monsieur Mohamed Saoudi le fonds de commerce exploité à la vente des téléphones mobiles et accessoires situé au 38 Rue Ali Balahwen cité Salama Lawina.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale à l'adresse de cabinet maître Hamrouni Rim située au 10 rue Ward Carthage Yasmina.

Annonce publiée au journal le Quotidien du 20/11/2024.

2024T01124FCCC2

Donation de parts dans un fonds de commerce

Suivant acte de donation daté du 30 Novembre 2023, établi par les deux notaires maître Sofiene Ben Rabaa et son Assesseur Mohamed Habib Amari enregistré à la recette des finances El Jazira Tunis le 27 Février 2024 Quittance n°M015225 Madame Kmar Habouria (CIN n°08714008) a cédé à titre de donation à ses fils Sabeur Bouanani (CIN n°08321225) et Samer Bouanani (CIN n°08735731) ses parts dans le fonds de commerce sis au 63 rue Hajjamine, Tunis destiné à exercer l'activité de boulangerie et tout ce qui touche à la fabrication des gâteaux, et qui est actuellement exploité par la société Boanani boulangerie, société à responsabilité limitée dont l'identifiant unique est 1377487J avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de la boulangerie 10 rue Sidi Said Sidi El Bechir 1027 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux le Quotidien page 8 et Chourouk (إعلانات الشروق) Page 25 en date du 01 Novembre 2024.

2024R02749FCCC2

Vente de parts dans un fonds de commerce

Suivant acte de vente enregistré à la recette des finances El Jazira Tunis le 15 Janvier 2024 Quittance n°M003994 enregistrement n°24200134 Monsieur Nabil Bouanani (CIN n°00283456) a vendu à ses frères Sabeur Bouanani (CIN n°08321225) et Samer Bouaanani (CIN n°08735731) ses parts dans le fonds de commerce sis au 63 rue Hajjamine, Tunis destiné à exercer l'activité de boulangerie et tout ce qui touche à la fabrication des gâteaux, et qui est actuellement exploité par la société Boanani boulangerie, société à responsabilité limitée dont l'identifiant unique est 1377487J avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de la boulangerie 10 rue Sidi Said Sidi El Bechir 1027 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux le Quotidien page 8 et Chourouk (إعلانات الشروق) Page 25 en date du 01 Novembre 2024.

2024R02750FCCC2

Vente de parts dans un fonds de commerce

Suivant acte de vente enregistré à la recette des finances El Jazira Tunis le 15 Janvier 2024 Quittance n°M003988 enregistrement n°24200133 Monsieur Nabil Bouanani (CIN n°00283456) a vendu à ses frères Sabeur Bouanani (CIN n°08321225) et Samer Bouaanani (CIN n°08735731) ses parts dans le fonds de commerce sis au 10 rue Sidi Said Beb Jedid Sidi El Bechir 1027 Tunis destiné à exercer l'activité de boulangerie et tout ce qui touche à la fabrication des gâteaux, et qui est actuellement exploité par la société Boanani boulangerie, société à responsabilité limitée dont l'identifiant unique est 1377487J avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de la boulangerie 10 rue Sidi Said Sidi El Bechir 1027 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux le Quotidien page 8 et Chourouk (إعلانات الشروق) Page 25 en date du 01 Novembre 2024.

2024R02751FCCC2

Donation de parts dans un fonds de commerce

Suivant acte de donation daté du 30 Novembre 2023, établi par les deux notaires maître Sofiene Ben Rabaa et son Assesseur Mohamed Habib Amari enregistré à la recette des finances El Jazira Tunis le 27 Février 2024 Quittance n°M015225 Madame Kmar Habouria (CIN n°08714008) a cédé à titre de donation à ses fils Sabeur Bouanani (CIN n°08321225) et Samer Bouanani (CIN n°08735731) ses parts dans le fonds de commerce sis au 10 rue Sidi Said Sidi El Bechir 1027 Tunis destiné à exercer l'activité de boulangerie et tout ce qui touche à la fabrication des gâteaux, et qui est actuellement exploité par la société Boanani boulangerie, société à responsabilité limitée dont l'identifiant unique est 1377487J avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de la boulangerie 10 rue Sidi Said Sidi El Bechir 1027 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux le Quotidien page 8 et Chourouk (إعلانات الشروق) Page 25 en date du 01 Novembre 2024.

2024R02752FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 30-9-2024, enregistré à la recette des finances Bir Mchergua le 23/10/2024 sous le n°24201402 (quittance n°M023896).

Mr Noureddine Raies demeurant à Houfia Hafouz Kairouan a vendu à Mr Salah Raies demeurant à Houfia Hafouz Kairouan le fonds de commerce exploité en tant que vente des produits alimentaires sis à l'avenue de Bir Mchergua la Gare Zaghouane avec tous ses éléments corporels et incorporels immatriculé au registre national des entreprises sous identifiant unique sous le n°1505562T.

Toutes les oppositions seront déposées entre les mains de l'acheteur au plus tard vingt jours à compter de la date de l'insertion de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal Essabah du 8-11-2024.

2024R02871FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la Marsa le 5/11/2024 quittance n°136042 enregistrement n°24207326 héritiers Youssef Bourgou ses fils Monia et Wahiba et Mourad et Adel et Ismail ont vendu à Mme Marwa Abidi la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à la route de la Marsa Sidi Daoud Marsa (produits sanitaires) R.C D0283920.

Les oppositions seront adressées au bureau de Maître Msellati Mantacer avocat sis à l'Avenue Taieb Mhiri immeuble forum esc B Ariana et ce au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis.

La publication de cet avis a eu lieu au journal quotidien Echourouk le 15/11/2024.

2024R02876FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par les deux notaires, M. Béchir Ben Hamda Maghraoui et maître Dhouha Mansri en date du 29/10/2024 suivant quittance des recettes des finances de Béja n°M083025 en date du 24/10/2024 par lequel M. Mohamed Ihssen ben Hechmi Ben Slimane Nouri C.I.N n°02302022, son adresse : cité El Ferdaoues El Haweri Béja a cédé à titre de donation à sa femme Asma Ben Ahmed Ben Hssan Larbi C.I.N n°02324486 son adresse : cité El Ferdaoues El Haweri Béja le fonds de commerce spécialisé en produits de constructions sis à la rue Kaied El Jawhar, Béja.

Cette annonce a été publiée au JORT annonce du 13/11/2024.

Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé à l'adresse du donataire dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

2024R02886FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente daté le 23/10/2024 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 25/10/2024 reçu n°M089113, Monsieur Ezzeddine Ben Ammar Boujlida titulaire de la CIN n°05703796 délivrée le 02/9/2008 a vendu son fonds de commerce à la rue de Farhat Hached Midoun Djerba ayant pour activité principale «Fast-Food» avec tous ses éléments physiques et moraux à Monsieur Imed Ben Hsouna Smiri titulaire de la CIN n°08550179 délivrée le 14/03/2012.

Toute opposition est recevable au fonds dans un délai maximum de vingt jours de la date de parution de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal «Echourouk» le 27/10/2024 en arabe p 15 et au journal «Le Quotidien» en français p 8.

2024R02887FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé avec signature légalisée enregistré à la recette des finances de Tataouine le 18/10/2024 enregistré le n°24204848, reçu n°M083633, Mr Houcine Ben Nasr Sghir CIN n°06540865 a vendu tout le 3/5 du total du fonds de commerce destiné pour «Vente des produits d'alimentation Générales» sis à cité militaire Tataouine avec tous ses éléments physiques et moraux à Mme Afef Bent Abdelhamid Bouers CIN n°08063603.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date de parution de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 15 novembre 2024.

2024R02889FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du fonds de commerce signé le 15/7/2024 enregistré à la recette des finances Av. de France Nabeul le 02/9/2024, quittance n°M064287, Enregistrement n°24203499, Madame Ahlem Issa demeurante 58 Rue de Tunis Bizerte, a vendu la totalité de fonds de commerce exploité en vente "Pizza, Crêpe, Sandwich" sis à l'Av. 02 Mars, Nabeul à Madame Saida Khedher demeurante à Dar Chabane Elfehri Nabeul.

Les éventuelles oppositions seront adressées au domicile du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à dater de l'insertion du présent avis au journal officiel de République Tunisienne. L'extrait de ce contrat a été publié au journal «Essahafa» le 19/11/2024.

2024R02893FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du fonds de commerce signé le 25/9/2024 enregistré à la recette des finances de Korba le 14/10/2024, quittance n°M067525, Enregistrement n°24202410, Mr. Khaireddine Ben Abdallah demeurant à l'Av. Farhat Hached Korba, Nabeul, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en "Pâtisserie et Glace" et avec activité principale de fabrication des pains royal et autre produit alimentaire sis à l'Av. Farhat Hached Korba, Nabeul à la Sté «SWEETDIDI» SARL sis à l'Av. Farhat Hached Korba, représentée par son gérant Mohamed Hadi Rabah.

Les éventuelles oppositions seront adressées au domicile de Sté «SWEETDIDI», dans un délai de 20 jours à dater de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. L'extrait de ce contrat a été publié au journal "Essahafa" le 19/11/2024.

2024R02894FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P daté du 6/11/2024, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana 11/11/2024, quittance n°M120402, n° d'enregistrement 24207552.

La Société «OGGI» SARL Identifiant Unique n°1136335D siège social sis au 3 Avenue Taieb Mhiri complexe Forum 2080 a vendu à la Société «Global Optic» SNC, Identifiant Unique n°1293957F siège social sis à Rue Mongi Slim Sakiet Ezzit Sfax 3021 un fonds de commerce sis au local n°B018 Complexe Forum n°3 Avenue Taieb Mhiri Ariana destiné au commerce de cadeaux et montres et téléphones portables. La vente est limitée aux éléments incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur à son domicile élu au cabinet de Maître Abdesslem Chtourou Avocat associé dans la société LCU, son étude sise à 11 rue Azouz Rebai El Manar III - Tunis dans le délai de 20 jours à partir de sa publication au J.O.R.T. L'annonce a été faite au journal le Quotidien le 19 novembre 2024.

2024R02899FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 11.11.2024 enregistré à la recette de Gafsa quittance n°M072189 Jamel Klaifia a vendu le fonds exploité cité Matar Gafsa à Issam Medsia.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur dans les vingt jours de la parution de cet avis au Jort. Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 14/11/2024.

2024R02906FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 31/10/2024 enregistré à la recette des finances de Mareth le 12/11/2024 Reçu n°M055347 Enregistrement n°24201891 Mr Taher Bidah a vendu et cédé à Mr Ala Eddine Triki la totalité du fonds de commerce consistant à la vente de FAST-FOOD sis à la rue 27 octobre Mareth Gabès.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Jamel Hafien, sis à son bureau à la rue Elmaarifa Gabès dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk et le Quotidien» le 14/11/2024.

2024R02907FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 01/10/2024 enregistré à la recette des finances de Yasminette en date du 30/10/2024, quittance n°M058148 enregistrement 24204801, Mme Zaara Bent Ahmed Manaa a vendu à Mr Bader Eddine Ben Issa Ben Ali Tarhouni, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné fast-food, dans le local sis au 21 Avenue Faycel Ben Abdelaziz Nouvelle Madina Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 8/11/2024.

2024R02909FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privé daté du 29/10/2024 et enregistré à la recette des finances de Jemmel le 6/11/2024 n° de quittance 24202370

reçu n°M089279 Mme Rawdha Bouaziz cin (09447149) a vendu à Mr Fares Boukhan cin (06858134) et Mme Amel ben Hassan Mamaia la totalité du fonds de commerce exploité pour vente des vêtements prêt à porter sis à cité commerciale rue Habib Bourguiba n°131 Jammel Monastir. Les oppositions doivent être déposées à l'adresse de la vente sise à rue Mandhouir Zawyia Kontich dans les délais de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T. Cet acte a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 15/11/2024.

2024S01486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 8/11/2024, enregistré à la recette des finances Rue 3 septembre 1934 à Sousse le 13/11/2024 sous n°24202335 quittance n°M087854. Mme Besma Frigui, titulaire de la CIN n°04158560 a vendu et cédé à Mr Mohamed Ali Amor, titulaire de la CIN n° 12820906 et à Mme Nawres Nsibi ép Mohamed Jebali, titulaire de la CIN n°12846874, la totalité du fonds de commerce du local destiné Café 1ère catégorie nommé Casa Del Café (Identifiant Unique n° 1577212V) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Cité 9 Avril - Bouhcina - Sousse. Les oppositions se font entre les mains des acheteurs au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» du 19/11/2024.

2024S01488FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 13/11/2024 et enregistré à la recette des finances THINA Sfax le 14/11/2024 sous le numéro 24203400 quittance n°MO62744 Monsieur Ghorbel Amir titulaire de la cin n° 05393632 délivrée le 31/12/2016 son (C I F 863380) demeurant à la Route El Ain Avenue Chaker n° 67 Sfax, a vendu à Madame Ons Rebaii, demeurant à CHIHIA Rue Taher Hadded n°72 Bis Sfax Titulaire de la cin n°05386477 délivrée le 18/01/2024, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en vente des Alimentations Générales.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Rebaii Ons à son adresse sise à Chihia km 06 Sfax et ce dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis est publié aux journaux quotidiens Essabeh et le Temps parus le 19/11/2024.

2024X01514FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 8 novembre 2024 à municipalité Sakiet Ezit Sfax rédigé par Maître Chafik Jamoussi avocat à Sfax ; enregistré à la recette des finances Gremda le 8 novembre 2024 sous le n°24204805 reçu n°M104025, STE ILLICO PHARMA représentée par sa gérante a cédé à la STE GEXELSAFE représentée par son gérant la totalité du fonds de commerce vente matériel médical et scientifique sis à la route Gremda km 3 immeuble Omar magasin n°3 Sfax sud 3042. Avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de quinze mille dinars (15.000.000dinars).

Les oppositions doivent être formulées à la gérante de la STE ILLICO PHARMA Imen Bouhlel sa carte d'identité n°11018913 à son adresse route Gremda km 3 impasse El makteb Sfax, dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Temps en date du 16/11/2024.

2024X01528FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 29/10/2024 et enregistré à la recette des finances de Djerba la même date sous numéro 24204909, quittance n°M089982, Monsieur Mohamed Bouchadakh titulaire de la carte d'identité nationale n°03454136 a vendu à Monsieur Amine Al-Araibi titulaire de la carte d'identité nationale n°06451651, la totalité du fonds de commerce qui s'agit de «vente de Produits Artisanal» sis à la Rue Sidi Ben ISSA Midoun Djerba. Toute opposition est recevable chez l'acheteur au local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne. Un extrait de ceci est publié au journal Achourouk sous n°12105 en date de 9/11/2024.

2024402837FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 29/10/2024 et enregistré à la recette des finances de Djerba le 4/11/2024 sous numéro 24207493, quittance n°M114681, Monsieur Mongi al-Jadwi titulaire de la carte d'identité nationale n°03574962 a vendu à la Société Clim Djerba seul identifiant n°183978P représentée par son gérant Monsieur Mehdi Denguir titulaire de la carte d'identité nationale n°05773879, la totalité de fonds de commerce qui s'agit de «vente de cristal» sis à la Rue al-misbah Jarbue Houmt Souk Djerba.

Toute opposition est recevable chez l'acheteur au local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de ceci est publié au journal Achourouk sous n°12105 en date du 9/11/2024.

2024402838FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 01/6/2023 et enregistré à la recette des finances de Djerba le 01/9/2023 sous numéro 23205111, quittance n°M078737, les héritiers de Monsieur Ali Ben Saad Ben Amor qui sont, Monsieur Adel Ben Amor titulaire de la carte d'identité nationale n°05702117 et Monsieur Tawfik Ben Amor titulaire de la carte d'identité nationale n°03590721 et Madame Souad Ben Amor titulaire de la carte d'identité nationale n°05746962 et Madame Nabiha Ben Amor titulaire de la carte d'identité nationale n°05064965 et Madame Arousia Ben Amor titulaire de la carte d'identité nationale n°03404729 et Madame Achwak Ben Amor titulaire de la carte

d'identité nationale n°07969394 et Madame Ichraf Ben Amor titulaire de la carte d'identité nationale n°07915046 et Madame Tomimn Al-Sadghaine titulaire de la carte d'identité nationale n°03478141 et Madame Faouzia Bounouh titulaire de la carte d'identité nationale n°02534354 ont vendu à Monsieur Chawki Ben Amor titulaire de la carte d'identité nationale n°07863264, la totalité du fonds de commerce qui s'agit de «vente de Produits alimentaires» sis à la Rue Abed Al-Hamid Al-Qadi Houmt Souk Djerba. Toute opposition est recevable chez l'acheteur au local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de ceci est publié au journal Achourouk sous n°12105 en date du 9/11/2024.

2024402842FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 29/10/2024 sous le n°24206738 et enregistré à la recette des Finances Bardo le 11/11/2024 sous le numéro M086065 ; Monsieur Aziz JAAFAR titulaire de la CIN n°11665705, a vendu à Monsieur Yassine BEN GHALBA titulaire de CIN n°09521142, tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en un café exploité au local situé à gauche du bâtiment situé à l'avenue de l'indépendance, Khaznadar, au niveau du croisement du 7 novembre Khaznadar, Tunis.

Les oppositions se font au bureau du Maître YAICH Kawther, Avocat à la Cour d'Appel, situé au n°72 avenue Habib Bourguiba Bardo Tunis, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette publication a été publiée aux journaux «La Presse» et «Assahafa» le 16/11/2024.

2024402844FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 13/11/2024, enregistré à la recette des finances Beni Khiar, quittance n° M049500 enregistrement n°24202600, Mme Leila Houssine c.i.n n°06404798 du 21/12/2000, Identifiant Unique 1272292W, a vendu à Mr Taha Zgued c.i.n n°06475408 passeport n°H639631 valide du 3/9/2021 au 02/9/2024, la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial sis à l'Avenue Habib Bourguiba Maamoura, vente Fruits secs, prix de la vente 15000d. Cette annonce a été publiée aux journaux El chourouk et Le Quotidien (IP 724/01269) le 16/11/2024.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au JORT et ceci au cabinet de l'avocat Maître Mastour Saïda au 4 Rue Tazarka Nabeul.

2024402851FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente rédigé le 7/11/2024 enregistré à la Recette de la Goulette le 11/11/2024 sous n°24209465 Q n°127209, la société CAVALLI, société à responsabilité limitée identifiant unique n° 1424574Y, sis au 02 rue Mongi Slim route Soukra l'Aouina 2046 la Marsa a vendu à la société NMC AND CO, société à responsabilité limitée, en voie de constitution, la totalité du fonds de commerce constitué de deux locaux n°01 et n°2 situés à l'avenue Mongi Slim route Soukra l'Aouina 2046 la Marsa au Rez-de-chaussée exploité pour tout commerce sauf ceux stipulés aux contrats de location avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de trois cents mille dinars (300.000,000 Dinars).

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du gérant de l'acheteur Mr Mohamed Abdallah Charfi, situé au 10 rue Atig Ben Khouja El Manar 1 pendant la période légale.

Ce texte a été publié au journal le Quotidien du 20/11/2024.

2024402856FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 22/10/2024, enregistrée à la recette des finances cité administrative Ariana le 25/10/2024 sous le n°24207126 reçu n°M115486, Monsieur Ahmed Abdelmoula demeurant au 14 Rue Om Hbiba Bent Abi Sofien Menzah 9 C Tunis, a vendu à Madame Manel Ben Younes Demeurant au 4 rue Taher Ben Ezdine Ariana, tout le fonds de commerce qui a comme activité pharmacie sis au 71 Avenue Habib Bourguiba nouvelle Ariana - Ariana.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse du 22/11/2024.

2024402894FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Beb Souika le 13/6/2024 Reçu n°M049926 enregistrement n°24308011 Monsieur Bechir Bouzouita a loué la totalité du fonds de commerce sis à la rue Mongi Slim n°10 Tunis exploité pour le commerce de miel et ses dérivés plus les huiles végétales extraites de plantes à la Société mielerie halouma SARL identifiant unique n°18425418.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal Le Temps en date du 29/10/2024

2024T01125FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 12/11/2024 enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 13/11/2024, quittance n°128152, enregistrement n°24309571, Mr Houssem Eddine Ben Ahmed Ben Haj Ibrahim Bouhaja a loué à Mr Soufien Ben Zin Ben Abdelkader Dridi, la totalité du fonds de commerce "gérance libre" destiné Bureau d'échange dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba n°181 Kram.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 19/11/2024.

2024R02879FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de location daté le 8/4/2024 enregistré à la recette des finances de Djerba le 7/5/2024 reçu n°M042560, Monsieur Abdelsattar Ben Hédi Touaima, titulaire de la CIN n°13440938 délivrée le 27/7/2020 a loué son fonds de commerce sis à la rue Farhat Hached Midoun Djerba ayant pour activité principale "restaurant" nommé "ELMADINA" avec tous ses éléments physiques et moraux à Monsieur Bechir ben Mohamed Bechir Jlidi titulaire de la CIN n°13415299 délivrée le 21/11/2013.

Toute opposition est recevable au fonds dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal «Echourouk» le 26/10/2024 en arabe p 30 et au journal «Le Quotidien» en français p 11.

2024R02888FCCC3

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/7/2024 enregistré à la Recette des Finances, à Manzeh VI, le 4/10/2024, Quittance n°130151, Enregistrement n°24307933. La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est à POULINA, GP 1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à la Société CHICO PETS DISTRIBUTION, Identifiant unique 1338803J, demeurant au 29 rue 11015, cité Ibn Sina, Kabaria, Tunis, un fonds de commerce destiné à la vente de nourriture et de fournitures pour animaux sous l'enseigne «My Pet's», situé à Manzeh 5, Tunis à compter du 01/8/2024.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien, le 31/10/2024.

2024R02918FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Nom de l'Association : Parents d'élèves de l'école route de la Soukra El Aouina

Siège social : Résidence Sihem 2 - Maison n° 40 - Dar Fadhal La Soukra

Sujet : Culturel, Récréatif, Social.

But de l'association :

- Contribuer au maintien de l'esthétique et de la propreté de l'école.

- Réaliser des activités culturelles et récréatives.

- Contribuer à apporter une aide matérielle et morale au profit des élèves nécessiteux.

Président : Mohamed Ben Hassine

Secrétaire générale : Ghofrane Bejaoui

Trésorière : Mariem Kharroubi.

2024T01079APSF1

Constitution du syndic des propriétaires de la Résidence LA CIGALE

Cité El Wafa - Mrezga Nabeul

Suivant un procès-verbal en date du 7 septembre 2024, enregistré à la recettes des finances, rue Taieb Mhiri, Nabeul, en date du 13 septembre 2024, sous le numéro 24001717, reçu n°M0101173, il a été décidé la reconstitution du syndicat des propriétaires de la résidence LA CIGALE sis à cité El Wafa -Mrezgua Nabeul et l'élection de ces membres :

- Président : M. Mohamed Jandoubi

- Trésorier : M. Souhail ben Abdallah

- Membre : Mme Arij Sakka

- Membre : M. Walid Mtibaa

- Membre : M. Atef Ben Amor.

La commune de Nabeul a également approuvé la constitution de ce Syndicat, conformément à une décision rendue le 23 octobre 2024.

2024R02875APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des amis de l'environnement et de l'animal de Grombalia.

Adresse : Impasse El Kholkhal rue la mosquée de la ville de Grombalia 8030.

Les objectifs :

- Participer à la protection de l'environnement dans tous ses aspects en collaboration avec les autorités compétentes.

- Soutenir les efforts menés par l'Etat dans la sensibilisation des dangers de la pollution.

- Consécration d'une culture environnementale.

- Renoncer à la violence contre l'animal.

Membres du comité :

Tlijani Mohamed Neji : Président

Fatma Sadraoui : Secrétaire générale

Noureddine Bensaid : Trésorier

Houwayda Latrous : Vice présidente

Melki Samia : Membre en charge de l'encadrement et des manifestations

Wasim Ben Had : Membre en charge des affaires juridiques.

2024R02878APSF1

Constitution d'un groupement agricole

Selon assemblée générale datée le 31/10/2024 il a été constitué un groupement agricole :

Nom de Groupement : Groupement du secteur agricole et de pêche pour la gestion intégrée des ressources d'eau à Mornag

Adresse : Station de pompage du barrage Oued Hma Morneg.

Membres :

Président : Mr Kais Alagui

Trésorier : Mr Hssouna Mathlouthi.

2024R02881APSF1

Constitution d'un Groupement de développement agricole

- Dénomination : Groupement de développement d'eau BIR MAGRA.

- Siège : Bir Magra El Fahs Gouvernorat Zaghouan 1140

- But : Fournir de l'eau potable au territoire.

Comité :

- Président : Noureddine Chwadhi
- Trésorier : Salah Chwadhi.

2024R02885APSF1

Homologation de résolutions

Décision de nomination du conseil d'administration

Du Groupement de Médecine du Travail de Ben Arous

Adresse : 2, Rue du 1er Juin 2033 Mégrine Centre Médical Ibn Rochd 4ème étage

Tél : 94 120 521 - 71 429 845 - 71 425 224

Fax : 71 426 711

Le groupement de médecine du travail du Gouvernorat de Ben Arous dont l'identifiant unique est 0026572W informe tous ses adhérents qu'un nouveau Conseil d'Administration a été nommé pour un mandat de trois (03) ans; et ce, suite à la décision de Monsieur le Gouverneur de Ben Arous n°588 du 12 novembre 2024.

Une réunion élective a été tenue le 18 novembre 2024 au siège de la Direction Régionale des Affaires Sociales et de la Solidarité de Ben Arous.

Conformément au PV de la réunion enregistré à la recette des finances de Mégrine le 19 novembre 2024 sous le n°24707818 (Quittance n°M089735), Monsieur Mustapha KAMOUN et Monsieur Mohamed Yassine BOUAGILA ont été respectivement élus et nommés à l'unanimité des membres signés au PV, président et Vice-président du Conseil d'Administration.

2024R02900APSF2

AGE du 15/8/2024

Association A.F.A.R.T

En liquidation

Siège social : 14 Rue Imem Abou Hanifa Appartement B5 2078 - La Marsa

Identifiant unique : 1748086j

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des membres en date du 28 octobre 2023 et enregistré auprès de la recette des finances le 10 novembre 2023 sous le numéro de 23506954 quittance n°131794, selon lequel il a été décidé de liquider l'association et de nommer la liquidatrice, Mme Nour Al-Houda Al-Abbassi, dont le bureau est situé au 8 rue Brésil, numéro 3, Belvédère, Tunisie.

Et selon le procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée Générale datée du 15 août 2024 enregistré auprès de la recette des finances Nelson Mandela le 5 septembre 2024 sous le n°24704057 quittance n°64869 selon lequel la liquidatrice Mme Nour Al-Huda Abbasi a été remplacée par M. Mohsen Bouzid qui a été désigné comme son successeur, dont son bureau est situé à la rue Youssef Rouissi, n°19/20 Al-Manar 2 - Tunis - pour mener toutes les démarches administratives et juridiques liées à la liquidation consensuelle de l'association.

Chaque créancier doit présenter dans un délai de 15 jours à compter de la date de cette notification un état de ses dettes ordinaires, hypothécaires et excellentes au bureau du liquidateur situé à la rue Youssef Rouissi Bureau n°19/20 El Manar 2 - Tunis (et ce délai est majoré de 30 jours pour les créanciers résidant hors du territoire tunisien) ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

2024402845APSF2

Comité de gestion (Syndic) de la Résidence Le Patio

Jardins du Lac - Lac 2

Suivant le procès-verbal de l'AGO des copropriétaires de la Résidence le Patio en date du vendredi 7 juin 2024 et enregistré à la recette des finances au Lac 1 sous le numéro 24248049 - Reçu n°M094271, le 16/9/2024 après lecture des rapports moral et financier et leur approbation, il a été décidé de reconduire le bureau du syndic.

Président : Karim Cherif

2024402857APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Etude de Maître Hidri Faten
Avocate à la cour de cassation
58 Rue Al Djazira 5ème étage Tunis
71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Safouene Sghaier, CIN n°05283382, demeurant au 21 rue 13 Août Kram ouest Tunis et au 15 cité foire Kram Ouest Tunis en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

Ines Bent Chibani Chibani Kaouech, elle a un droit personnel sur les parts indivises suivant le régime de la communauté des biens entre époux.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis.

Immeuble saisi et mis en vente : "Il s'agit des parts immobilières représentant 4742 parts du total de la subdivision de la propriété objet du titre foncier n°64130 Tunis nommée ESSADA qui s'élève à 921600 parts équivalent à 171,58 m² de la surface totale du bien, qui est de 33338m², les parts indivises se présentent sous la forme d'un terrain rectangulaire profond, entouré d'une clôture en briques et d'une vieille porte en fer, à côté duquel se trouve un générateur électrique de STEG, le terrain est situé dans un quartier résidentiel de la région de sidi Daoud à Marsa, accessible par la route de Corniche puis par l'entrée du cité Riyadh.

Mise à prix : La mise à prix est de 131.503.614 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 24/12/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Tunis 1 situé à Bab Bnet Tunis.

La visite est possible tous les jours.

2024T01113VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème étage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Nadia Bent Abdelmajid Ben Brahim CIN n°04670232, Demeurant à Résidence el yamama immeuble F App 21 el Manar 1 et au 46 avenue Abdallah Zeoughi 1er étage Ennacer 2 Ariana, en sa qualité de débiteur et hypothécaire et copropriétaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis.

Immeuble saisi et mis en vente : "Il s'agit d'un bien immeuble objet de titre foncier n°46291 Ariana nommé "NADIA" ; ce bien consiste à une villa moderne située à rue Ariha al Menzah 8 à proximité de la rue Muawiya Ibn Soufiéne ; d'une superficie de 453 m² équivalent de 953 parts, le bien comprend 2 étages et un sous-sol.

Le rez-de-chaussée d'un hall d'entrée ; d'une grande salle de réception, d'une chambre, d'une cuisine, d'une salle de bain ainsi que d'escaliers intérieurs menant à un sous-sol en mauvais état et au premier étage qui comprend une grande salle de réception équipée d'une salle de bain, de 4 chambres et une autre salle de bain et un balcon couvert la surface totale couverte est d'environ 500 m², répartie comme suit 85 m² pour le sous-sol, 195 m² le rez-de-chaussée et 220 m² pour le premier étage.

Il convient de noter qu'une partie de la construction dans le coin sud-est du bien a été démolie et, est en cours de réaménagement, le bien est équipé d'un système de chauffage central qui ne fonctionne pas.

Mise à prix : La mise à prix est de 1.596.150.000 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 23/12/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance d'Ariana rue André Ampère Ariana.

La visite est possible tous les jours.

2024T01114VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Des parts indivises dans un bien Immeuble Immatriculé

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis 9187881996, Identifiant unique 000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben Gouider, M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débiteur saisi : Noureddine Ben Mohamed Bechir Arfaoui, en sa qualité de débiteur Hypothécaire, Demeurant à Tunis, 5 route de Gammarth, La Marsa Ouest, et à la Rue Habib Bourguiba, Centre Phénicia, La Marsa 2070, Tunis.

- L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la cour de cassation, M.F 716624 F, sise au n°4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis.

- Bien mis à la vente : Il est situé en bordure d'un chemin (piste) qui bifurque de la route locale entre Chaouat et Tebourba, localité de "kachba"-chouat, Gouvernorat de la Manouba. Il s'agit d'une parcelle Indivise, mais lotie, d'une superficie de 190600 m² contenue dans le T.F n°21667 Manouba (ancien 46704) d'une superficie totale de 1005870 m² se constituant des parcelles de 1 à 11) du plan de morcellement du T.F n°16426. Le débiteur saisi dispose de la parcelle n°10 d'une superficie de 190600 m² / 1005870 m². Ladite parcelle est divisée en deux parties :

La 1ère partie : celle en face, se compose d'une étable pour l'élevage des vaches et des moutons et entourée d'une clôture en brique d'une hauteur d'environ 2 m. Elle comprend un local à usage d'habitation d'une superficie de 59 m² comprenant 2 chambres, 1 séjour, 1 salle d'eau et à côté duquel se trouve un espace d'environ 128 m² couvert en béton armé destiné à l'élevage de volailles et bétail.

La 2ème partie représente un terrain au milieu duquel se trouve une villa résidentielle de luxe composée d'un salon et d'une salle à manger, un couloir menant à droite à une cuisine équipée, à côté de laquelle se trouve une salle d'eau à côté de laquelle 2 chambres à coucher. A gauche se trouve une chambre à coucher matrimoniale dotée d'une salle de bain. A son côté une 4ème chambre et une salle d'eau avec douche. La surface couverte de la villa est d'environ 416 m². Parmi les dépendances de la villa. Un studio situé à l'arrière de la villa d'une superficie couverte d'environ 81 m² comprenant une entrée, 1 chambre à coucher, 1 salon contenu une kitchenette et une salle d'eau avec douche. Un Garage de 64 m² environ situé à droite de l'entrée de la villa et peut contenir 2 voitures. Un Terrain de Tennis en déshiétude et une piscine équipée. Un logement pour gardien d'environ 21 m² se trouvant dans la partie sud de la parcelle. Le reste du terrain est planté de citrouilles (au moment de l'expertise) et dispose d'un sondage et d'un bassin pour rassembler l'eau. La propriété est dotée de tous les équipements nécessaires. Les portes de la villa en bois, les fenêtres en aluminium.

- Mise à prix : 3.285.994,692 dinars, frais en sus,

- Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 18/12/2024 à 9H devant la chambre des criées près du Tribunal de 1ère instance de Manouba, route d'Oued Ellil, Manouba.

- Visite des lieux : Tous les jours.

N.B : Le bien saisi est contenu dans 18 zone d'irrigation publique, d'où l'obligation d'avoir une autorisation préalable du Gouverneur de la région pour celui qui veut participer à l'adjudication. Me Fatma Ben Gouider : 98 7989 583 / 71 288 251.

2024T01122VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante :

Mr. Taieb B Salem Ziedi demeurant à Boudokhan Elmida Nabeul.

Partie saisie :

M. Ahmed B Ammar Ziedi, demeurant à Boudokhan Elmida Nabeul.

Avocat poursuivant :

Maître Maher Ben Neji, avenue Bachir Ben Fadhel Menzel Temime Nabeul.

MF : 887092 Y

Propriété saisie : Les parts indivises de superficie 506.288 m² équivaut à 506.288 parts de la totalité de la propriété divisée à 3761 parts de la propriété dite «Samia 86» du titre foncier num 582452 Nabeul sise à Boudokhane Mida Nabeul qui contient des oliviers anciens et une ancienne maison d'habitation, la surface couverte est 109 m² elle est composée de deux chambres, salon, salle de réception, toilette, cuisine, et un jardin de surface 140 m².

Mise à prix :

Quarante six mille neuf cent quarante et un dinars 268 millimes (46.941,268Dt).

Date et lieu de vente :

Lundi 23 décembre 2024 (23/12/2024) à 9h du matin à la salle des criées au Tribunal de première instance de Nabeul.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et les étrangers doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus de renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2024R02874VEPA1

Etude Maître Landoulsi Betis Monia

Avocate auprès de la cour de cassation

114 Avenue Beji Caied Essebssi, Immeuble EAG Rez-de-chaussée, Lac 2, Tunis

Tél : 94954847 / 98444432

Mail : landoulsimonia@yahoo.fr

Partie poursuivante : QATAR NATIONAL BANK QNB (ex TQB), société anonyme, dument représentée par son directeur général ayant son siège social à Tunis rue cité des sciences, identifiant unique 014247W, domicilié au cabinet de son avocate Maître Landoulsi Betis Monia sis 114 Avenue Beji Caied Essebssi, Immeuble EAG, Rez-de-chaussée, Lac 2, Tunis.

Partie saisie : Salem ben Tahar Laamari ; Tunisien; gérant d'une société ; Titulaire de la CIN n°00837133 ; Demeurant au COMPLEXE Boukhriss, Immeuble n°1, appartement n°1, Elmourouj 1, 2074, Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Landoulsi Betis Monia sis 114 Avenue Beji Caied Essebssi, Immeuble EAG, Rez-de-chaussée, Lac 2, Tunis.

L'immeuble saisi : L'immeuble appelé "BOU ABENE" qui fait l'objet de titre foncier numéro 11955 Ben Arous" qui consiste en la parcelle n°1225 du plan de partage du titre foncier n°45113 Tunis, d'une superficie de 05 Ares, 46 Centiares, sis à Elmourouj 2 au bord d'une route, à une distance approximative de 250 mètres à l'est de la route nationale n°03 reliant Tunis à Kairouan via Fahs et à une distance de 1600 mètres approximative sud ouest de l'autoroute n°01 reliant Tunis à Sousse, et plus précisément Rue Canari, cité Mourouj 2, Gouvernorat Ben Arous et qui consiste en une parcelle de terrain d'une forme rectangulaire, ayant la façade principale à l'est de la rue Canari n°8, délimitée de la Rue Canari d'un coté et du reste d'autres immeubles limitrophes, clôturée dans la totalité d'une clôture de 3 mètres d'hauteur approximative sur la façade principale.

Sur lequel est édifié dans la partie sud un garage fini ayant une entrée indépendante du coté Est sur la rue Canari, et au milieu une bâtisse en cours de construction (base en béton armé, colonnes et toit), les constructions sont à hauteur de 40%, le reste de l'immeuble nu destiné pour un jardin complètement à l'abondant.

Les charges : L'immeuble est grevé de :

- Une hypothèque d'une valeur de 100.000,000 D inscrite le 23/9/2009 (dépôt Ben Arous registre 09/11, n°1/1065)

- Une hypothèque d'une valeur de 400.000,000 D inscrite le 17/3/2011 (dépôt Ben Arous registre 11/15, n°1/622)

- Une hypothèque d'une valeur de 150.000,000 D inscrite le 27/3/2012 (dépôt Ben Arous registre 12/6, n°1/572)

- Une hypothèque d'une valeur de 70.000,000 D inscrite le 12/7/2012 (dépôt Ben Arous registre 12/13, n°1/222)

- Une hypothèque d'une valeur de 130.000,000 D inscrite le 4/4/2013 (dépôt Ben Arous registre 13/3, n° 1/1135)

- Une hypothèque d'une valeur de 125.794,110 D inscrite le 23/5/2013 (dépôt Ben Arous registre 13/3, n°1/1796)

- Une hypothèque d'une valeur de 1.820.000,000 D inscrite le 01/4/2015 (dépôt Ben Arous registre 15/3, n°1/1170)

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 19/7/2024 (dépôt Ben Arous registre 24/2, n° 3724) au profit de la partie poursuivante.

Mise à prix : la mise à prix est fixée après rabais de la mise à prix initial à trois cent dix huit mille neuf cent sept Dinars, deux cent neuf millimes (318.907,209D).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 19/12/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix ou moyennant un chèque certifié irrévocable ou caution bancaire avant la date de l'audience.

Et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2024R02901VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de 40%

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A inscrite au RNE 1237/A, Représentée par son P.D.G, siège social sise à la rue Hédi Nouira - Tunis.

2) La débitrice principale : la Sté TUNISIENNE DES PRODUITS MINERAUX, S.A., RC 24172132011B, MF : 12176445Q représentée par son PDG, sise à l'Ariana supérieure, 8 Rue des Fleurs - Gouvernorat Ariana.

3) Débiteur saisi : Abdelhafidh Ben Ali Nsiri, CIN n°04256787 sise à rue Beyrouth Résidence RYM Imm D CH4 - Ariana.

4) Avocat poursuivant : M. Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F : 222720 KAP000

5) L'immeuble mis en vente :

C'est un appartement immatriculé objet du T.F 13139 ARIANA dénommé "YASMINE 04" situé à la rue Beyrouth - Ariana d'une superficie 60 m² avec les parties communes se compose d'un salon et 2 chambres à coucher une cuisine, wc et douche avec toutes les commodités.

6) Le prix de l'immeuble mis en vente : le prix de l'immeuble mis en vente est fixé à 90.468,000 dt outre les frais et les dépenses qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance d'Ariana le lundi 16/12/2024 (16 -12 - 2024) à 9 h du matin.

8) L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R02904VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de 40%

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.237.601/98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : La S.T.B, S.A inscrite au RNE 1237/A, Représentée par son P.D.G, siège social sise à la rue Hédi Nouira - Tunis.

2) Débiteur : SOCIETE de CONSERVERIE et de CONSTRUCTION MARITIME de KELIBIA SOKOMAK SARL RCTPI Grombalia B1105381996 MF : 23468 J. Demeurant à Tunis rue Hédi Nouira. M. Nouredine Ben Mabrouk Gdoura, Gérant de Société CIN n°01776508 sis au 13 Rue La Marsa, Borj Baccouche, gouvernorat Ariana.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000

L'immeuble mis en vente : un Immeuble objet du TF n°622996 Nabeul de 617 m² situé à Kelibia, Nabeul qui se compose d'un terrain nu pour Habitation.

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 252.970,000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 23/12/2024 à partir de 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Nabeul.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R02905VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Après rabattement du prix à 40%

Poursuivant : Samira Ayadi, CIN n°00326976 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba rue n°5 la Chebba son domicile élu est au cabinet de maître Mahmoudi Raoudha sis à la rue de la justice Mahdia.

Partie saisie : Slim Zahi, CIN n°09387593 domicilié à 19 Rue Iben Aljazar. La Chebba.

Avocat poursuivant : Maître Mahmoudi Raoudha avocat à la cour d'Appel, Rue de la justice Mahdia CIN n°8278718 (MF : 1506598/L).

Immeuble mis en vente : il s'agit de toute la moitié dans l'indivision de l'immeuble qui s'ouvre à l'est situé dans une impasse liée à rue Ibn Aljazar à la commune de la Chebba gouvernorat Mahdia contenant un local à usage d'habitation qui contient 3 chambres et une cuisine et une salle de bain. Tout l'immeuble a un toit en béton et son sol est couvert de porcelaine dont l'entrée est par un abri lié à l'impasse qui est commune entre le demandé et son frère Mouhamed Zahi qui possède un immeuble de coté ouest. Le terrain est limité en Nord par une entrée commune entre le demandé et son frère Mohamed Zahi et en derrière un immeuble a la propriété de monsieur Ali Zahi, en Est une impasse liée à rue Iben al Jazzar, en SUD un immeuble à la propriété de monsieur Romdhan Zahi et en OUEST par l'immeuble de frère de demandé Mouhamed Zahi.

La superficie totale de l'immeuble est de 62 m² et de l'entrée commune est de 24 m².

Mise à prix : est treize mille cinq cent dix huit dinars (13.518, 000 d) sans les frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 23/12/2024 dès 9 H du matin auprès de la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia.

Visite du local et conditions : est possible tous les jours aux heures réglementaires du travail.

Tous surenchérisseur doit consigner le tiers du prix d'ouverture des enchères à la caisse des consignes, il peut donner un chèque certifié du dit montant et ce par un avocat, une autorisation du gouverneur est obligatoire pour les étrangers.

2024S01483VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après jugement de premier report pour réduction de 40 % de la mise à prix

Maître Abbes Abdelfatteh

Avocat à la cour de cassation

Immeuble El Intilaka Bloc B 2 - 5ème étage Sfax

Tél : 74 296 008

Fax : 74 296 014

Poursuivant : Kamal ben Ammar ben Malik Al-Hanashi, un travailleur à l'étranger résident B ajena Hiboun Al-Mahdia, en tant qu'agent de Khairy Nasr Mohammad Kashar, selon une argumentation équitable rédigée en date du 02/01/2017, titulaire d'une carte nationale d'identification numéro 03729005.

Partie Adverse : Hsan ben Muftah ben Masoud, agriculteur résident à Al-Namama, Sidi Asakir AlGharbiyya, Qasour Al-Saf, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 03949959.

Immeuble mis en vente : Le bien proposé à la vente est situé au lieu-dit Al Namama, région Sidi Assaker Al-Gharbiya, Ksour Al-Saf, Mahdia. Il s'agit d'un immeuble résidentiel souterrain à Al Muftah, caractérisé par des murs autoportants de tous côtés. Il comprend deux chambres, à l'est d'Al-Muftah, une cuisine, des toilettes tribales et un entrepôt, à l'est d'Al-Muftah. Le bâtiment est adjacent à une terrasse ouverte plus récente avec des toilettes en bas, destiné à monter à un étage supérieur d'une superficie couverte de 102 mètres carrés, qui se compose d'un balcon, d'un salon, de deux chambres, d'une cuisine et des toilettes, qui ont tous une fonction, toit et sol poli. L'ensemble de la propriété proposée à la vente est bordée par la direction d'une propriété appartenant à Omar bin Muftah bin Masoud, et à l'est se trouve une cour commune entre les héritiers au nord une voie publique où se trouve Al-Muftah, et à l'ouest se trouve une propriété appartenant à Abdul Majeed bin Muftah bin Masoud à Taifah, et à Al-Kamal, une propriété appartenant à Amer bin Muftah bin Masoud La superficie totale du terrain de la propriété sujet à la vente atteint environ 480 mètres carrés.

La mise à prix : Le prix d'ouverture de la vente a été estimée par l'expert Hamdene Soua au cours de l'affaire n°1021/2024 en date du 19/02/2024, à cent cinquante quatre mille deux cents dinars (154.200.000).

Le principal de la dette étant inférieur à la valeur du bien sur lequel il est payé, la vente pour un quart seulement sera courante.

Le prix d'ouverture pour le 1/4 est égal à :

154200000 + 4 = 38550000

La mise à prix est réduite à :

38550000 + 100 x 40 = 15420000

38550000 - 15420000 = 23130000 vingt trois mille cent trente dinars.

Date et lieu de l'adjudication :

Est fixée pour le lundi 23/12/2024 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite le l'immeuble :

Est possible tous les jours de 8h à 17 h pour tout supplément d'information consulté le cahier des charges déposé au bureau de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal de première instance de Mahdia.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne ayant consignée le tiers de la mise à prix. Elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2024X01520VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Date et lieu de vente :

Une vente aux enchères publiques aura lieu le mercredi le 18/12/2024 à 9 h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2.

Le poursuivant :

1/ Les héritiers de Mohamed Lahyani :

- Mounir Lahyani, demeurant à l'avenue Bourguiba impasse 55, maison 1 Gremda Sfax.

- Asma Lahyani, demeurante à la rue elmourabitin numéro 268 Gremda Sfax.

- Rawdha Lahyani, demeurante à l'avenue Ali Ibn Abi Taleb numéro 79 Gremda - Sfax,

- Najiba Lahyani, demeurante à cité Mohamed Ali el Alwi Maknessi Sidi Bouzid.

- Afifa Lahyani, demeurante à l'avenue des martyrs numéro 77 Gremda Sfax.

- Najet Lahyani, demeurante à l'avenue Bourguiba impasse 55 maison 7 Gremda Sfax.

2/ Quelques héritiers de Khadija Lahyani :

- Najib Lahyani, demeurant à l'avenue Bourguiba impasse 55 maison 1 Gremda Sfax.

- Mohamed Lahyani, demeurant à la rue elmourabitine numéro 268 Gremda Sfax.

3/ Ahmed ben Mohamed Lahyani, demeurant à rue Chikh Ahmed Yaiich maison 65 Gremda Sfax.

Le débiteur saisi :

1/ Les héritiers de Chedhly Lahyani

- Samir Lahyani, demeurant à l'avenue Bourguiba (zanket el Aachech) Gremda Sfax.

- Nejah Lahyani, demeurant à l'avenue Bourguiba (zanket el Aachech) Gremda Sfax.

- Taher Lahyani, demeurant à l'avenue Bourguiba (zanket el Aachech) Gremda Sfax.

- Izdihar Lahyani, demeurante à la route de l'Afrane km 6.5 Sfax.

- Habiba Abdelkafi épouse Lahyani demeurante à l'avenue Bourguiba (zanket el Aachech) Gremda Sfax.

2/ Le reste des héritiers de Khadija Lahyani :

- Raouf Lahyani, demeurant à l'avenue Bourguiba impasse 55 section 9 maison 1 Gremda Sfax.

- Asia Lahyani, demeurante à l'avenue el Mourabitine numéro 149 Gremda Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Jed Ben Jamaa, avocat à Sfax, avenue des martyrs immeuble palmarium 3 bloc «c» 1er étage bureau n°103 Sfax.

L'immeuble saisi :

Une parcelle de terrain clôture ayant une surface de 1317 mètres carrés situé à la route de l'Afrane km 7(Kassas el Aachech) Sfax.

La mise à prix :

Est de trois cent cinquante trois mille dinars (353.000.000).

La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B : Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2024X01522VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Les demandeurs : Les héritiers de Mohamed Ben Ali ben Sassi Ben Salah qui sont :

- Sa Veuve Hamdouna bent Habib Ben Hadj Ahmed ben Essassi Ben Saïd, Titulaire de la CIN n° 05368607

Ses fils majeurs de sa femme décédée avant lui Rafika bent Jaouadi ben Ali ElHoul qui sont :

- Imen Bent Mohamed Ben Ali Ben Salah, titulaire de la CIN n°05324006

- Isam Ben Mohamed Ben Ali Ben Salah, titulaire de la CIN n°05298898

- Jihen Bent Mohamed Ben Ali Ben Salah, titulaire de la CIN n°05363592

- Houda Bent Mohamed Ben Ali Ben Salah, titulaire de la CIN n°08176866

- Malika Bent Mohamed Ben Ali Ben Salah, titulaire de la CIN n°0817777328

- Khaoula Bent Mohamed Ben Ali Ben Salah, titulaire de la CIN n°11035531

Tous propriétaires, Elisant leur domicile au bureau de leur avocat Maître Mohamed Ennouri Avocat à la cour de cassation sis au 27 Rue Haffouz Immeuble Anis Sfax.

2- Parties saisies :

1- Khadija bent Essassi Ben Salah, titulaire de la CIN n°07786102

2- Halima bent Ali Ben Farhat, titulaire de la CIN n°01095128

3- Les Héritiers de Ali Ben Chihaoui Belhoul (suivant Acte de décès n°9 Agareb 2022 du 28/5/2021 et suivant décision d'accepter d'opposition sur acte de décès du 16/9/2021 qui sont :

- Zina Bent Ali Belhoul, (de sa femme décédée avant lui Chamama Bent Mohamed Ben Hamda)

- Amor Ben Ali Belhoul, titulaire de la CIN n°01280585

- Chamama Bent Ali Belhoul, titulaire de la CIN n°05238448

- Essia Bent Ali Belhoul, titulaire de la CIN n°01349014

- Adel Ben Ali Belhoul, titulaire de la CIN n°05265323

- Abouda Ben Ali Belhoul, titulaire de la CIN n°05294093

- Najet Bent Ali Belhoul, titulaire de la CIN n°08791698

Tous propriétaires demeurant à Agareb Sfax.

Ses petits fils de son fils Belgacem Ben Ali Belhoul décédé avant lui qui sont :

- Riadh Belhoul, Nozha Belhoul, Afef Belhoul, Wissem Belhoul, Sana Belhoul, Ramzi Belhoul, Afoua Belhoul, Fakher Belhoul Tous propriétaires, demeurant à Agareb Sfax.

Ses petits fils de son fils Mabrouk Ben Ali Belhoul décédé avant lui qui sont :

- Achraf Belhoul, Mohamed Belhoul, Amin Belhoul, Islam Belhoul.

Tous propriétaires, demeurant à Agareb Sfax

- Salah Ben Salah

- Jamel Ben Salah, Titulaire de la CIN n°05328804

- Fatma Ben Salah

- Tounes Ben Salah

- Aicha Ben Salah, Titulaire de la CIN n°08404108

- Mlouka Ben Salah, Titulaire de la CIN n°05201053

- Samira Ben Salah, Titulaire de la CIN n°08831093

- Noura Ben Salah, Titulaire de la CIN n°05366879

Tous propriétaires, demeurant à Agareb Sfax.

Les Héritiers de Mohamed Ben Essassi Ben Salah (suivant Acte de décès n°24 Agareb 2022 du 9/3/2022) qui sont :

- Sa veuve Bornia Bent Amor Ben Ali Moujahed Ben Yazid, Titulaire de la CIN n°1218391

Ses fils majeurs qui sont :

- Rebh Ben Salah

- Abdelaziz Ben Salah

- Moncef Ben Salah, Titulaire de la CIN n°01338550

- Habib Ben Salah, Titulaire de la CIN n°05257992

- Zohra Ben Salah, Titulaire de la CIN n°05313257

- Chalbia Ben Salah

- Faiçal Ben Salah

Tous propriétaires, demeurant à Agareb Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Mohamed Ennouri Avocat à la cour de cassation 27 Rue Haffouz Sfax, code fiscal 681624 Q/A/P/000.

4- Immeuble mis en vente : l'immeuble se compose d'une parcelle de terre nue où se trouve une boutique et un écurie (Zriba) où existe un Majel sis à Souk Agareb Sfax.

1- Définition de la parcelle de terre : une parcelle de terre nue, sa mesure commence du côté Nord-Ouest de l'Est 10.11 m, puis qui contenue vers l'Est avec décalage vers le Sud 7.29 m, puis vert le Sud avec décalage à l'Ouest 6.841, puis à l'Est vers le Sud 4.291, puis au Nord 7.14 m, puis vers l'Est avec un décalage au Sud 6.99 m, puis à l'Ouest vers le Nord 0.54 m, puis au Sud 15.87 m, puis vers l'Ouest avec décalage au Nord 7.18 m, puis se contenue avec l'entrée au Nord avec un décalage à l'Ouest 10.05 m, puis au Nord 15.20 m d'une superficie de 376 m² limitée du Sud d'une entrée, du Nord une rue principale, à l'Ouest Héritier Naceur Bouguerra, à l'Est boutique Jamel Ben Salah, à l'ouest en deuxièmement Superette M'hadheb Jeridi.

2- La Boutique : se compose d'une boutique d'une superficie de 27 m² (comme est défini au rapport et le plan ci-joint)

3- L'écurie (Zriba) : L'écurie (Zriba) se compose d'une parcelle de terre nue où se trouve un majel d'une superficie de 84 m² clôturé (comme est défini au rapport et le plan ci-joint)

5- Lieu et date de la vente : le Mercredi à neuf heures du matin le 25/12/2024 à la salle des criées au Tribunal de Première Instance de Sfax2.

6- Mise à prix : cent quatre vingt deux mille trois cent dinars (182.300.000)

7- La visite de lieu sera tous les jours.

2024X01526VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B176041996 Tunis.

La partie saisie : Rachd Ben Ibrahim ben Amor Gharsellaoui cin 02044916 sis au sun garden tunisien technicien.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker MAGROUN demeurant au 4bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère Tunis 1002, matricule fiscal.

Les parts indivises objet de la saisie : La totalité des parts indivises dans l'immeuble dénommé Essalem 37 objet du titre foncier 618049 Nabeul.

Les parts indivises représentent 320 parts sur une totalité de 1745 parts à Sijoumi au gouvernorat de Tunis, à l'angle de deux rues. Il n'y a aucune indication qui le distingue.

Il est constitué d'un rez-de-chaussée qui possède une porte qui conduit au rez-de-chaussée à son coté une porte qui conduit à un passage son parterre est revêtu de béton réservé à un emplacement de voiture à son coté on

trouve un bassin possédant des herbes et une porte en fer forgé puis une porte en bois conduisant au lieu d'habitation.

Le lieu d'habitation possédant un salon revêtu de parterre d'une taille grande, une fenêtre en aluminium protégée par du fer forgé. Il y a aussi une autre qui conduite à un wc contenant un bassin de lavage sa surface est revêtue de parterre et les murs sont revêtus de faïence.

On trouve également de cuisine revêtu de parterre et les murs de faïence et une fenêtre en aluminium protégé par du fer forgé ayant une porte en bois et derrière lui une porte en fer forgé et un séchoir nu son parterre est en bois protégé par du fer forgé contenant et un robinet.

On trouve également un couloir son parterre revêtu de marbres où on trouve 2 chambres revêtues de parterre et une autre petite chambre revêtue de parterre et les murs revêtus de faïence.

Le lieu d'habitation est équipé d'eau et d'électricité. L'état général est moyen.

Le premier étage :

On l'accède à travers une porte en fer forgé à partir de la rue contenant un hall où se situe l'entrée sa surface est revêtue de parterre et ayant un toit.

Sur la droite de l'entrée on trouve une ouverture conduisant à une chambre sa surface revêtue de béton ayant une fenêtre en fer forgé et ayant toutes les commodités puis on trouve un escalier en marbres conduisant à l'étage supérieur. Au milieu des escaliers on trouve une porte en fer forgé conduisant à un balcon sa surface revêtue de parterre, puis on trouve le restant des escaliers en marbre revêtu de marbre conduisant à une porte en fer forgé puis une porte en bois conduisant au grand salon sa surface est revêtue de parterre contenant deux fenêtres en aluminium protégées par du fer.

On trouve une porte en bois conduisant à une douche sa surface est revêtue de parterre et les murs revêtus de faïence ayant une fenêtre en aluminium protégée par du fer forgé sachant que la douche est enlevée le jour du constat.

A partir du salon on trouve un arc conduisant à un bassin de lavage puis une porte jusqu'à la salle de bain sa surface est revêtue de parterre et les murs en faïence comportant une fenêtre en aluminium.

On trouve également deux chambres dont leurs parterres sont revêtus de marbre et les fenêtres sont en aluminium.

L'état général est excellent.

Le local est équipé d'eau et d'électricité.

Le restant des escaliers sont en marbre où on trouve une porte en fer forgé conduisant à la terrasse son parterre est en béton et son hauteur est de 1 mètre. La superficie du terrain est de 268 mètres carrés.

La superficie de la construction est 167.57 mètres carrés environ.

La superficie de l'étage supérieur est environ de 142.9 mètres carrés.

La description a été faite par l'expert judiciaire Samia Khlifi selon son rapport ajusté par le président du tribunal de 1ère instance de Tunis 2 le 18/5/2023 et en vertu de l'ordonnance sur requête n°37040 du 25/11/2022.

Mise à prix : la mise à prix a été fixée à sept cent douze mille (712.000, 000) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 16 décembre 2024 (16/12/2024) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Grombalia.

Mise à prix : la mise à prix des parts indivises est fixée à cent soixante deux mille cinq cent dinars (162.550, 000D) majorée des honoraires et des frais légaux qui seront fixés par la chambre des criées.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal 1ère instance de Grombalia et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2024402839VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Ridha ABBES

Avocat à la cassation

Imm. Saâdi, B7 - Menzah 4, Tunis 1004

Tél. : 71.236.422

Fax : 71.236.640

M.F : 081338YAP000

Poursuivante : Société Arab Tunisian Lease, A TL, S.A, ayant son siège social au centre Urbain Nord, Imm. Ennour. Tunis Mahrajène, RC à Tunis n°B157711996, RNE IU n°492439N.

Contre : La Clinique d'Hémodialyse El Amal, Sté SUARL, RC Tunis n°B1119141996 RNE IU n° 0578842S, ayant son siège social au 23, Av. Taha Houssein, Montfleury, Tunis, représentée par sa Gérante Ramla KHATTEL, ayant son domicile élu au cabinet de son Avocat Maître Omar Znaidi, sis au 04 Bis, rue Ammar Ibnou Yasser, immeuble «El Menzah Medical», 3 E, Bureau n°3.3, El Menzah 6, 2091 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Ridha ABBES, avocat à la cassation, ayant son cabinet à Imm. Saâdi, B7, Menzah 4, Tunis 1004.

L'immeuble à vendre : objet du TF n°91248 Tunis, dénommé «IV Villa Alice», situé au 23, Av. Taha Hussein, Montfleury, Tunis, sa superficie est de 448 m² divisée en 448 parts, la propriété se compose d'un terrain contigu, entouré d'un mur; ayant une entrée avec une grande porte coulissante en fer qui permet le passage des véhicules à l'intérieur, il est édifié sur le lot un bâtiment contenant une villa, exploitée comme clinique privée d'hémodialyse se composant de trois étages : un rez-de-jardin : ayant 200 m² et comprend des locaux de stockage spéciaux, une cuisine, un cabinet médical, une salle d'eau et 3 pièces pour stocker les médicaments.

Un rez-de-chaussée : ayant une superficie d'environ 220 m² et contient 2 cabinets médicaux, 3 salles de lavage et une salle d'attente,

Une terrasse : contient un bâtiment d'environ 30 m² avec des pièces et un débarras pour le matériel sanitaire. C'est un bâtiment en état moyen, sa menuiserie intérieure est en bois et ses fenêtres en aluminium et vitrées. Le parterre par des carreaux en partie cimenté anti-dérapage.

Le reste marbré

Les plafonds en faux, la façade du bâtiment est entourée d'un mur de maçonnerie et dispose d'un jardin carrelé avec un parking et équipé d'électricité, du gaz naturel, d'eau potable et d'un réseau de protection contre l'incendie.

Les charges : l'objet de l'adjudication est grevé de charges suivantes : 1) hypothèque volontaire de 140 Mille dinars sur la totalité de bien au profit de l'ATB inscrite en date du 27/10/2014 dépôt Tunis volume 02/14 n°6276, 2) hypothèque volontaire de 21 Mille dinars sur la totalité de bien au profit de l'ATB inscrite en date du 12/6/2020 dépôt Tunis volume 02/20 n°737, 3) hypothèque volontaire de 350.161,776 dinars sur la totalité de bien au profit de l'ATL Inscrite en date du 6/10/2020 dépôt Tunis volume 02/20 n°1458, 4) hypothèque volontaire de 100 Mille dinars sur la totalité de bien au profit de l'ATB inscrite en date du 01/9/2021 dépôt Tunis volume 02/21 n°1740, 5) hypothèque volontaire de 50 Mille dinars sur la totalité de bien au profit de l'ATB inscrite en date du 8/7/2022 dépôt Tunis volume 02/22 n°1338.

Mise à prix : 975.035,000 DT plus les frais de justice et les honoraires d'avocat.

Date et lieu de la vente : le Mardi 24/12/2024 à partir de 9 H du matin devant le Tribunal de 1ère Instance de Tunis.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine, tout intéressé doit consigner au moins le 1/3 de la mise à prix, tout étranger doit obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024402850VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de Remplacement

Etablissement Hédi Mejbri

IU : 82196G

Redressement Judiciaire n°396

La Chambre Réunie du Tribunal de 1ère Instance de Tunis en date du 22 octobre 2024 sous la présidente de Madame la Présidente de la chambre du Redressement judiciaire, a décidé le remplacement du liquidateur feu Youssef ENNOURI par le liquidateur Nizar ALOUINI (dont le cabinet est sis au 18, rue Ibn Koutaïba 2037 El Menzah 7 Tunis tél : 71 232 112 fax : 71 750 827) des Etablissements Hédi Mejbri et lui ordonne la publication de cette décision au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Secrétariat du Tribunal d'insérer son contenu au Registre National des Entreprises.

2024T01110VEPA2

Distribution des deniers

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère Instance de Bizerte

Affaire n°252

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers au Tribunal de 1ère Instance de Bizerte en date du 12-11-2024 il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la vente des biens revenant la société EXCELLENTEX suite à la requête déposée par Maître Ben Smail Férid au nom de la CNSS.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du produit de la vente doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 468 du CPCC.

2024T01111VEP2

Distribution des deniers

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère Instance de Bizerte

Affaire n°253

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers au Tribunal de 1ère instance de Bizerte en date du 12-11-2024 il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la vente des biens revenant à Khouloud Ben Jalloul suite à la requête déposée par Maître Ben SMAIL Férid au nom de la CNSS.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du produit de la vente doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 468 du CPCC.

2024T01112VEPA2

Jugement de faillite

La Société BATIMENT DE MAHDIA

IU : 1313553B

Siège social : Avenue Ibn Jazzar immeuble Riwak Mahdia 5100

En vertu de jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 29/10/2024, dans l'affaire de règlement judiciaire n°02/2020, il a été décidé la faillite de la société BATIMENT DE MAHDIA IU : 1313553B, la fixation de la date de cessation de paiement de ses dettes à partir du 25/02/2020 et la nomination d'un syndic de faillite M. Chokri Mbarek, dont le bureau est situé à avenue d'Alger immeuble Hadhri, Monastir 5000 (tél 20477772/23807806).

Les créanciers doivent remettre au syndic les preuves de leurs créances suivant les modalités et délais fixés par les articles 530 et 531 du code de commerce.

2024S01482VEPA2

Décision de clôture des opérations du séquestre de la société

OASIS PARC EL KANTAOUI

En date du 30/10/2024, le tribunal de 1ère instance de Sousse a décidé la clôture des opérations du séquestre de la société OASIS PARC EL KANTAOUI titulaire de l'identifiant fiscal n°0411765/C sise au port El Kantaoui - Hammam Sousse.

2024S01484VEPA2

Appel d'Offres après réduction du prix initial, dans le cadre de la faillite

De la société SOTRAPOC, SARL

Capital social : 852500 DT

Siège social : Rte Zeramdine, Km 3 Jemmel

Identifiant Unique : 0039203Q

Conformément à la décision du tribunal de première instance de

Sousse1 n°177 rendue le 11/11/2024, le syndic de la faillite de la société "SOTRAPOC" Ridha BELAID lance un appel d'offres pour la vente de l'unité de production de la société SOTRAPOC, en faillite, en lot unique, sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 36% du prix initial.

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges du bureau du syndic de la faillite sise à l'Avenue 1er Juin, Kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de 200 DT.

les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 20 décembre 2024 (20/12/2024). Pour plus de renseignements, appeler au numéro 98 409 208.

2024S01487VEPA2

Clôture des affaires de l'Administrateur Judiciaire

Suite à la décision de juge mandataire du tribunal de 1ère instance de Sousse qui décide la clôture des affaires de l'administrateur judiciaire pour la société "Zohra de Loisir" inscrit au registre national des entreprises et qui a pour identifiant unique 1573014Y. Et ceci suite à la conciliation conclue entre le demandeur de l'administrateur Mr Tarek Boufeth et Mr Wael Daldoul.

2024S01490VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDITERRANEAN GATE DEVELOPMENT COMPANY

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars tunisiens

Siège social : Voie Z4, Saint Gobain, 2014 Mégrine, Tunis, Tunisie

Identifiant unique : 1055588/Z/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société MEDITERRANEAN GATE DEVELOPMENT COMPANY sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra le 18 décembre 2024 à 9 heures au siège de la société Sama Dubai Investment, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration relatifs aux exercices 2020 et 2021,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif aux exercices 2020 et 2021,

3. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2020 et 2021,

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au cours des exercices 2020 et 2021,

6. Affectation des résultats des années 2020 et 2021,

7. Renouvellement des mandats des administrateurs,

8. Pouvoirs pour formalités de publications légales.

2024T01119SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MEDITERRANEAN GATE DEVELOPMENT COMPANY

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars tunisiens

Siège social : Voie Z4, Saint Gobain, 2014 Mégrine, Tunis, Tunisie

Identifiant unique : 1055588/Z/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société MEDITERRANEAN GATE DEVELOPMENT COMPANY sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui se tiendra le 18 décembre 2024 à 10 heures au siège de la société Sama Dubai Investment, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Continuité de l'activité de la société.

- Mise à jour des statuts de la société,

- Pouvoirs pour formalités de publications légales.

2024T01120SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Pâtisserie Masmoudi

Société anonyme

Au capital de 7.500.000 DT

Siège social : Rue Ahmed Sekelli Sfax

IU : 0043516K

Les actionnaires de la société anonyme "Pâtisserie Masmoudi" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 19 décembre 2024 à 10h du matin au siège de la société sis à la rue Ahmed Sekelli Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société «PATISSERIE MASMOUDI» et du groupe «PATISSERIE MASMOUDI» de l'exercice 2023;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « PATISSERIE MASMOUDI » et du groupe «PATISSERIE MASMOUDI» de l'exercice 2023;

3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 ;

4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2023 ;

7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;

8. Fixation du montant des Jetons de présence;

9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

10. Questions Diverses; et

11. Pouvoirs pour formalités.

2024R02877SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Manufacture Tunisienne d'Electrode

S.A au capital de 237.600 dinars

Identifiant unique : 002961C

Fondouk Choucha Radés 2040

Messieurs les actionnaires de la société anonyme Manufacture Tunisienne d'Electrode «M T E» sont

convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le samedi 21 décembre 2024 à 16h00 au siège social de la société et qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil relatif à l'exercice 2023

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023

- Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2024-2025-2026

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026

- Affectation des résultats

- Questions diverses.

2024R02890SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société l'Electrode

SA au capital de 6540.000 dinars divisé en 2400 actions nominatives de 2725 dinars

Rue du Pakistan prolongée Ben Arous 2013

Identifiant unique : 003001P

Messieurs les actionnaires de la société anonyme l'Electrode, sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le samedi 21 décembre 2024 à 10h au siège de la société et qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil relatif à l'exercice 2023.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026

- Affectation des résultats

- Questions diverses.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024R02891SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE NGI TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital de 1 300 000 DT

RNE 1385487F

Siège social : 53, rue de l'énergie Charguia I, 2035 Tunis Carthage

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société NGI TUNISIE SA qui se tiendra le vendredi 13 décembre 2024 à 10 heures au siège social de la société NGI TUNISIE, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement des modalités et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2021 et 2022 ;

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2021 et 2022 ;

3- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes des exercices 2021 et 2022 ;

4- Approbation des états financiers des exercices 2021 et 2022 ;

5- Approbation des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales pour des exercices 2021 et 2022 ;

6- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion pour des exercices 2021 et 2022 ;

7- Fixation des jetons de présence pour des exercices 2021 et 2022 ;

8- Affectation des résultats des exercices 2021 et 2022 ;

9- Questions diverses.

2024R02897SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE NGI TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital de 1300 000 DT

RNE : 1385487F

Siège social : 53, rue de l'énergie Charguia I, 2035 Tunis Carthage

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société NGI TUNISIE SA qui se tiendra le vendredi 13 décembre 2024 à 12 heures au siège social de la société NGI TUNISIE, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration

2- La décision en matière de continuité de l'exploitation de la société dans le cadre de l'application de l'article 388 du code des sociétés commerciales;

3- Pouvoirs et Formalités.

2024R02898SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière et Immobilière Amilcar

Société anonyme

Au capital 1604810dt

RNE : N°5599S

Code Fiscal : 5599SAM000

Messieurs les actionnaires de la société hôtelière et immobilière Amilcar SHIA, société anonyme au capital de 1604810dt et portant le Matricule Fiscal 5599SAM000 et le registre national des entreprises n°5599S. Sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 18 décembre 2024 à 10h au siège de la société 29 place Med Ali Hammi Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers 2023

- Quitus aux administrateurs pour l'année 2023.

- Questions diverses.

2024R02902SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Hôtelière et Immobilière Amilcar

Société anonyme

Au capital 1604810dt

RNE : N°5599S

Code Fiscal : 5599SAM000

Messieurs les actionnaires de la société hôtelière et immobilière

Amilcar SHIA, société anonyme au capital de 1604810dt et portant le Matricule Fiscal 5599SAM000 et le registre national des entreprises n°5599S. Sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 18 décembre 2024 à 14h au siège de la société 29 place Med Ali Hammi Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Statuer sur la question savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société ou la continuité et la poursuite de l'activité en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2024R02903SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Bisk-arts

Société anonyme

Au capital de 8.900.000 dinars

Siège social : Impasse Amman - Zone Industrielle 2034 Ezzahra - Ben Arous

Identifiant unique : 1702462Q

CNSS : N°6410807

Le conseil d'administration tenu le 24/9/2024, convoque les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 18 décembre 2024 à 9 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration portant sur l'exercice 2023.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 31-12-2023.

- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice clos le 31-12-2023

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023

- Nomination des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Affectation des résultats

- Pouvoirs aux fins de publicité et d'enregistrement.

2024R02910SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Agri Business Company «Sidi Daoud»

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : Impasse Amman - Zone Industrielle 2034 Ezzahra - Ben Arous

Identifiant unique : 0633423P

CNSS : N°22573112

Le conseil d'administration tenu le 14/9/2024, convoque les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 19/12/2024 à 9 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration portant sur l'exercice 2023

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice clos le 31-12-2023

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023

- Affectation des résultats

- Questions diverses

- Pouvoirs aux fins de publicité et d'enregistrement.

2024R02911SANB3

SOCIETE ZITOUNA TAMKEEN - I.M.F

Société anonyme

Au capital de 31.000.000 Dinars divisé en 31 000 000 actions d'un Dinar chacune

Siège social : Zone industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les Berges du Lac Nord - 1053 Tunis, Tunisie

Matricule Fiscal : 1432352G/P/M/000

ID RNE : 1432352G

Messieurs les actionnaires de la société Zitouna Tamkeen I.M.F sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 20 décembre 2024 à 08H30 au siège de la société sis Immeuble Zitouna Tamkeen, zone industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les Berges du Lac Nord 1053 Tunis, Tunisie; et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital social de la société;

2. Augmentation du capital social;

3. Modification corrélative des articles 1 et 6 des statuts;

4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024R02912SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société «TRANSCENDENCE» S.A

Exercice 2023

Société anonyme

Au capital de 505.000 dinars

Siège social : Rue du Lac Victoria, Immeuble Centre Kanzet, Bloc A, Apt. A2 Les Berges du Lac, 1053 Tunis

IU : 1634692X

Messieurs les Actionnaires de la Société «Transcendence» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 18 décembre 2024 à 10H30 mm au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023.

2. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2023.

6. Questions diverses.

Remarques :

- Conformément aux dispositions de l'article 28-3 des statuts, les actionnaires ont la latitude de choisir

leurs représentants à l'Assemblée Générale aussi bien parmi les actionnaires que les non actionnaires.

- Toutefois les sociétés sont valablement représentées soit par un de leur gérant ou par le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou par un mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient personnellement actionnaires.

- Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société et ce dans les délais légaux.

2024R02913SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD

AMI ASSURANCES

Société anonyme

Au capital social de 87.391.790 DT

Siège social : Cité Les Pins, Les Berges du Lac II, 1053, Tunis - Tunisie

MF : 845686 P/P/M/000

IU : 845686 P

Les actionnaires de la société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances SA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 9 décembre 2024 à 11 heures au siège de la société, cité les Pins, les Berges du Lac II, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement de la dénomination sociale de la société ;

2- Modification corrélative des statuts ;

3- Pouvoirs pour formalités.

2024R02914SANB3

Convocation à l'assemblée générale

Société mutuelle de base des services agricoles

«Ettaaouen El Filahi» de Nabeul

Société anonyme

Capital social : 160.000 dinars

Siège social : 63 Avenue Om Kalthoum Nabeul

Matricule fiscal : 39642 L/M/P/000

CNSS : 11-130767

Le conseil d'administration de la Société mutuelle "Ettaaoun El Filahi" Nabeul convoque tous les adhérents à assister à l'assemblée générale le mercredi 18 décembre 2024 à 9 H au siège social de la société en réponse au premier appel à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier pour la gestion des exercices 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour la gestion des exercices 2023.

3- La négociation et l'accord général sur les rapports mentionnés.

4- Donner le quitus aux administrateurs pour la gestion des exercices 2023.

5- Mise à jour de la liste des adhérents.

6- Approbation de l'admission des nouveaux adhérents.

7- Approbation de retrait des adhérents.

8- Approbation de l'exclusion des adhérents.

9- Approbation du remboursement du capital aux adhérents.

10- Constatation des variations du capital social au cours de l'exercice 2023.

11- Approbation de la fixation de la valeur de la prime de présence pour les membres du conseil d'administration.

12- Revoir l'indemnité attribuée au président du conseil d'administration.

13- Approbation de l'affectation des excédents annuels de l'exercice 2023.

14- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025 et 2026.

15- Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- Toute personne souhaitant poser sa candidature en qualité du commissaire aux comptes doit présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

- Les demandes de présentation aux élections du conseil d'administration sont retirées à la direction de la société.

2024R02916SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA

SOPAT SA

Siège social : Essaad - Route Ksour Esssef

Identifiant Unique RNE : 022671F

MF : 022671F/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 18 décembre 2024 à 10 h au siège de la Société «Les Pates Warda» sis à l'Avenue Hédi Nouira - Sousse et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification de la catégorie de la Société des Sociétés faisant public à l'épargne aux Sociétés ne faisant pas public à l'épargne;

2- Adoption de nouveaux statuts, et,

3- Pouvoirs pour formalités.

2024S01481SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Les Ateliers Mécaniques Industriels

Société anonyme

Au capital social de 5.771.730 dinars

Siège social : Route de l'aéroport km 4 Z.I. Oued Chaâbouni 3071 Sfax

Identifiant Unique RNE : 0011546R

Les actionnaires de la société les Ateliers Mécaniques Industriels «A.M.I.» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, le vendredi 20 décembre 2024 à 11 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion relatif au groupe de sociétés de l'exercice 2023.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2023.

3. Approbation du rapport de gestion relatif au groupe de sociétés de l'exercice 2023.

4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2023.

5. Questions diverses.

6. Pouvoirs pour formalités.

Les documents se rapportant à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais réglementaires.

Les actionnaires seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant et du mandataire.

2024X01515SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SAROST S.A

Société anonyme

Au capital de 12.960.000 Dinars

Siège social : IMMEUBLE SAADI TOUR EF 1082 El Menzah IV - Tunis

MF : 24003G

Messieurs les actionnaires de la SAROST S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 9 décembre 2024 à 11h à Tunis, à l'immeuble Saadi Tour E.F 8ème étage, à l'effet de délibérer sur le suivant ordre du jour :

1- Approbation de la tenue tardive de l'AGO relative à l'exercice 2021,

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

3- Lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes,

4- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice comptable 2021,

5- Approbation des opérations régies par les articles 200 et 475 du C.S.C,

6- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021 et rémunération des membres du comité permanent d'audit interne,

7- Affectation du résultat de l'exercice 2021,

8- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2021,

9- Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les trois prochains exercices.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2024402840SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SAROST S.A

Société anonyme

Au capital de 12.960.000 dinars

Siège social : Immeuble SAADI TOUR EF 1082 El Menzah IV - Tunis

MF : 24003G

Messieurs les actionnaires de la SAROST S.A Sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 9 décembre 2024 à 12h30 à Tunis, à l'immeuble Saadi Tour E.F 8ème étage, à l'effet de délibérer sur l'unique point de l'ordre du jour :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2024402841SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE JUGURTHA

SA au capital de 5.500.000 Dinars

Siège social : 10 Habib Bourguiba - Ariana 2080 - Tunisie

Identifiant unique : 1327369B

Les actionnaires de la Société JUGURTHA - Clinique Ophtalmologique Notre Dame - sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui se tiendra le Mardi 17 Décembre 2024 à 9h à la clinique sise au 134, avenue Jugurtha - 1082 Tunis.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée annuelle de l'exercice 2023 ;

2. Lecture du rapport de gestion au titre de l'exercice 2023 ;

3. Lecture des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers 2023 ;

4. Lecture et approbation des conventions prévues par l'article 200 du CSC

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6. Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice 2023;

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026 ;

8. Questions diverses.

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024402846SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE JUGURTHA

SA au capital de 5.500.000 Dinars

Siège social : 10 Habib Bourguiba - Ariana 2080 - Tunisie

Identifiant unique : 1327369B

Les actionnaires de la Société JUGURTHA - Clinique Ophtalmologique Notre Dame - sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui se tiendra le Mardi 17 décembre 2024 à 10h à la clinique sise au 134, avenue Jugurtha 1082 Tunis.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Décision sur la continuité de l'activité;

2. Questions diverses.

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024402847SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SYSTEL

SA au capital de 100.000 DT

Siège social : 16, Rue des Entrepreneurs - La Charguia 2 - Ariana

Identifiant unique : 0341640 Z

Messieurs les actionnaires de la Société SYSTEL SA sont invités à

assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 20 décembre 2024 à 10 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sue l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Distribution de dividendes;

3. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2024402852SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La société Général Industries du Nord GINOR - SA

Capital social : 42.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

IU : 1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord - S.A a l'honneur de convoquer les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 4 décembre 2024 à 17 h30 mn au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation le cas échéant des rapports du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article 300 alinéa 2 du C.S.C.

2. Augmentation du capital social d'un montant de trois millions de dinars (3.000.000 DT) et ce par la création de 300.000 nouvelles actions nominatives de 10 DT chacune.

3. Constat le cas échéant de la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

4. Ouverture des délais de souscription des nouvelles actions.

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social.

6. Pouvoir pour finaliser l'augmentation du capital social.

2024402853SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société de Gestion du Complexe Industriel et Technologique de Sidi Bouzid

Société anonyme

Au capital de 3.007.500 DT

Siège social : Cité artisanale, route Faiedh Sidi Bouzid

Registre de commerce : B18189082012

Matricule Fiscal : 1268145F/A/M/000

CNSS : 307622-35

Messieurs les actionnaires de la Société, de Gestion du Complexe industriel et Technologique de Sidi Bouzid sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire pour le jeudi (19) décembre 2024 à 10h sis au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2023,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers clos le 31/12/2023.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023

6. Nomination des membres du conseil d'administration pour les années 2024-2025-2026.

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2024-2025-2026.

8. Fixation du montant des jetons de présence.

2024402859SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SANGO ELLIS

S.A. au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous, Tunisie

Identifiant Unique : 1803396J

Les actionnaires de la société Sango Ellis sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 16 décembre 2024 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validité de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire ;

- Approbation de l'augmentation du capital social ;

- Modification corrélative des statuts;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

2024402861SANB3

Sociétés communautaires

Société citoyenne Elkods du louage Gabès Oasis

Capital : 20.000d

Siège : Station de louage 6000 Gabès

Tél : 29095687

La société citoyenne Elkods pour station louage à Gabès informe que l'assemblée générale pour l'élection des membres du conseil d'administration et le commissaire aux comptes sera dans le local de la société le 29/11/2024 à 10 heures du matin.

Cet avis est publié aux Journaux Echourouk et le Quotidien.

2024R02929SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

En vertu d'une demande de mise à jour n°10313 présentée par Hassan Riahi auprès du tribunal immobilier de Bizerte en vue d'inscrire une promesse de vente sur le titre foncier n°25239/38788 Bizerte rédigé par un acte sous seing privé le 6-8-1996 enregistré le 16-8-1996 lorsque l'acheteur n'a pas été en mesure de présenter le contrat définitif faisant objet d'une quittance délivrée avec justificatif le 29-4-2003.

Lors de sa séance du 22 octobre 2024 le tribunal a rendu une décision préparatoire exigeant que le contenu de la demande soit rendu public. Ce

qui remplace le contrat définitif. La commune de Menzel Bourguiba a cédé au profit d'Ibrahim Ben Faraj Ben Mohamed Dridi en vertu d'un contrat de vente établi en langue française en date du 25-5-1976 relatif à la parcelle n°6(3) titre foncier n°38788/25239 Bizerte.

Le contrat de promesse vente établie avec un acte sous seing privé le 6-8-1996 complété par un récépissé de décharge de paiement final le 29-4-2003 puisque cette annonce remplace la non fourniture des deux contrats et ce au J.O.R.T et 2 journaux quotidiens en langue arabe et française pendant 3 jours successifs, conformément à l'article 15 et 17 loi n°34-2001 concernant la mise à jour des titres fonciers à partir de la publication de cet avis jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 mois toute personne ayant intérêt pourrait intervenir on déposer opposition.

2024R02872DIVD2

Vente voiture sous appel d'offre

Dossier Liquidation judiciaire n°19893 Tribunal de première instance de l'Ariana

Le liquidateur judiciaire Mr Safouen Gaddour annonce la mise en vente d'une voiture de la marque KIA CERATO matriculée 1771 TN 196 sous appel d'offre.

Dernier délais de souscription le 18-12-2024.

Pour les intéressés veuillez retirer le cahier des charges au bureau du liquidateur contre un montant de 50 dt adresse du bureau résidence Cherayet 02 av du Sahel Ben Arous contact le 20 303 839.

2024R02882DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Salah Ben Ali ben Ahmed Adoudi titulaire de la CIN n°03369908 du 12/6/2021 annonce avoir perdu le titre de propriété immobilière n°25223 à Gabès enregistré à la conservation foncière à Gabès le 30/5/2009.

2024R02915DIVD2

Désignation d'une curatrice

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 12/9/2024 dans l'affaire n° 22682, le tribunal a décidé la mise en quarantaine de Souad Khemiri et la désignation de Nabiha Khemiri comme tutrice pour gérer ses affaires et prendre soin d'elle conformément à la loi.

2024R02919DIVD2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°19632 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 12/11/2021, M.Sadok Mosbah liquidateur judiciaire (12 Rue Menveille Sousse Tél : 99961170) est désigné pour liquider les parts du feu Mohamed Naoufel Khlifa.

- Du bien foncier sis à Zaouiet Sousse objet du titre foncier n°177879 Sousse.

- Et du bien foncier non immatriculé au registre foncier sis au 2 Avenue de la république à Zaouiet Sousse; et déterminer les parts de ses héritiers à l'amiable.

2024S01485DIVD2

Perte du titre de propriété

Monsieur Sadok Ben Wannes Ben Ali Ben Nejma titulaire de la carte nationale d'identité n°04131453 délivrée en Tunisie le 30 Janvier 2023 demeurant à la rue de l'école n°50 Manzel Kamel Monastir annonce la perte du Titre de Propriété original sous le n°4968/15 à la date du 02 Juin 2009 objet de Titre Foncier n°62856 Monastir selon un certificat de perte délivré par le Chef du Centre de la Garde Nationale Manzel Kamel sous le n°2928 le 18 novembre 2024 si quelqu'un le trouve, appelez le n°22950787.

2024S01489DIVD2

Avis

Les héritiers de Abdelhamid Bouattour déclarent la perte de titre de propriété d'une parcelle de terre de 8481.90m² située entre route Matar et Gabès km 9 il veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2024X01518DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr. Moez Ben Abdelmajid Khelifi, Titulaire de la CIN n°08230213 délivrée le 19-10-2019 annonce la perte de titre de propriété n°521/05 de titre foncier n°12155 sis à Sbiba selon attestation de perte n°164M037205 le 30/10/2024 de la garde nationale du Kef.

2024X01519DIVD2

Avis

Madiha Bent Mouhamed Kharrat annonce que le titre de sa propriété pour la moitié du terrain d'une superficie 3642.50 mètres carrés situé à la route Al Ain klm 6.5 Markaz Aloui Sfax est perdu et elle entend en extraire un deuxième acte et quiconque a une objection il doit la prouver à M. Makni Wadi notaire qui est situé à rue el Adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2024X01521DIVD2

Avis

Abderrazek Affes annonce que les héritiers de son père Salah Affes possède un lot de terrain situé à la route Taniour km 5.5 Sfax objet d'un acte de partage rédigé par le notaire Taib Abid et son collègue le 27/3/1996 et il déclare avoir perdu l'acte notarié et il désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire Hichem Fourati situé à l'avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2024X01523DIVD2

Avis

Zaynab Kallel déclare qu'elle a perdu l'acte notarié à l'attestation des deux notaires Hammouda Khabou et Ridha Koubaa concernant un lot de terrain situé à Sfax route Manzel Chaker Km 5 d'une surface de 4466m² et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire Hichem Fourati situé à l'avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2024X01524DIVD2

Avis

Zaynab Kallel annonce qu'elle possède un lot de terrain situé à Sfax route Manzel Chaker Km 5 provenant par l'acte notarié à l'attestation des deux notaires Ahmed Maaloul et Ridha Koubaa le 20/11/2007.

Et elle déclare qu'elle a perdu l'acte notarié et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire Hichem Fourati situé à l'avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2024X01525DIVD2

Avis

Mme Mdina Kallel annonce avoir perdu les deux contrats de propriété de deux parcelles de terre la première contenant 57 pieds d'oliviers et la deuxième le reste de 75 pieds d'oliviers située à la route de Taniour misrab lagérije Km 30 Sfax ; Elle veut ainsi extraire un deuxième exemplaire de chaque acte originale de propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2024X01527DIVD2

Avis aux créanciers

Décision de désignation d'un mandataire de justice

En vertu de l'Arrêt rendu par le Vice-président du tribunal de première instance de Tunis, le Superviseur des mandats de justice et de la liquidation et des biens confisqués dans l'affaire n°83 en date du 26 décembre 2022, il a été décidé :

"La désignation de Monsieur Montassar MANSOURI en tant que Mandataire de Justice de tous les biens appartenant à Mohamed Ali Ben Eljemi Ben Elayari ELGANZOUI pour les fixer et les diriger jusqu'à fin du motif légalement".

Adresse du mandataire de justice : Immeuble Malek Centre bureau B 5-2 Centre Urbain Nord Tunis 1082.

Tél : 22 100 099

2024402843DIVD2

Nomination d'un liquidateur

Suite à une ordonnance sur requête n°88528 rendu le 6/11/2024 par le président du tribunal de 1ère instance de Zaghouan par intérim, il a été nommé Maître Habib Ezzeddine entant que liquidateur de la succession du feu Hammami Nourreddine chargé de faire administrer et élaborer un projet de division sous contrôle de juge commissaire.

Toutes les correspondances et ou les avis liées à la succession doivent être destinées au bureau du liquidateur sis au 8 rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis dés la publication de cette décision.

2024402849DIVD2

Avis

Marwa Salah Mabrouk Lakhdar, titulaire de la cin n°05451385 du 12 janvier 2010, déclare avoir perdu le titre de propriété n°2053/10 relatif au TF n°31289 Ben Arous, sis à Mornag selon la déclaration sur l'honneur reconnue par sa signature auprès de la commune d'El Mourouj en date du 4 juin 2024.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al Sahafa du 19/11/2024.

2024402854DIVD2

SNTRI

Etats financiers arrêtés au 31-12-2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		402 780	396 065
Moins : amortissements	3	-364 105	-359 378
		38 675	**36 687**
Immobilisations corporelles		69 810 586	69 502 916
Moins : amortissements	3	-57 410 223	-52 974 436
		12 400 363	**16 528 480**
Immobilisations financières		67 117	95 313
Moins : provisions	3	-2 458	-2 458
		64 659	**92 855**
		12 503 697	**16 658 022**
Autres actifs non courants		-	
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**12 503 697**	**16 658 022**
ACTIFS COURANTS			
Stocks		1 798 177	1 496 022
Moins : provisions pour dépréciations	4	-307 686	-193 410
		1 490 491	**1 302 612**
Clients et comptes rattachés		16 650 590	14 877 866
Moins : provisions pour dépréciations	5	-2 018 589	-2 023 570
		14 632 001	**12 854 296**
Autres actifs courants		3 028 757	3 404 521
Moins : provisions pour dépréciations	6	-1 234 155	-1 181 293
		1 794 602	**2 223 228**
Placements et autres actifs financiers	7	***49 998***	***52 878***
		-39 436	**-39 436**
		10 562	**13 442**
Liquidités et équivalents de liquidités	8	**6 312 286**	**603 698**
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**24 239 942**	**16 997 276**
TOTAL DES ACTIFS		**36 743 639**	**33 655 298**

SNTRI
Etats financiers arrêtés au 31-12-2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	1-9	8 451 720	8 451 720
Réserves		-	
Autres Capitaux Propres	2-9	11 297 255	11 297 225
Résultats reportés	10	-80 226 387	-65 660 579
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		**-60 477 442**	**-45 911 634**
Résultat de l'exercice		**-9 568 978**	**-14 565 808**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		**-70 046 420**	**-60 477 442**
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	11	8 071 116	10 392 522
Autres passifs financiers	12	104 874	136 069
Provisions	13	601 145	601 145
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		**8 777 135**	**11 129 736**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	35 208 781	30 100 478
Autres passifs courants	15	53 052 201	43 970 102
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	9 751 942	8 932 424
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		**98 012 924**	**83 003 004**
TOTAL DES PASSIFS		**106 790 059**	**94 132 740**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**36 743 639**	**33 655 298**

SNTRI
Etats financiers arrêtés au 31-12-2020

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	**17**	21 607 718	29 526 163
Autres produits d'exploitation	**18**	8 309 157	1 681 388
Production immobilisée	**19**	278 700	141 098
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**30 195 575**	**31 348 649**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks		302 155	-166 322
Achats d'approvisionnements consommés	**20**	-8 424 721	-11 313 440
Charges du personnel	**21**	-24 452 834	-24 175 487
Dotations aux amortissements et aux provisions	**22**	-4 607 446	-5 853 443
Autres charges d'exploitation	**23**	-1 719 631	-3 509 938
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		**-38 902 477**	**-45 018 630**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-8 706 902**	**-13 669 981**
Charges financières nettes	**24**	-1 551 139	-1 343 052
Produits financiers	**25**	22 730	29 851
Autres gains ordinaires	**26**	697 963	623 909
Autres pertes ordinaires		-	-166 519
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**-9 537 348**	**-14 525 792**
Impôts sur les bénéfices		-31 630	-40 016
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**-9 568 978**	**-14 565 808**
Eléments extraordinaires		-	-
Modifications comptables			**5 942 549**
RESULTAT DE L'EXERCICE		**-9 568 978**	**-8 623 259**

SNTRI

Etats financiers arrêtés au 31-12-2020

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2020

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTE	2020	2019
Résultat net		**-9 568 978**	**-14 359 923**
Amortissements et provisions		4 607 446	4 575 327
Ajustements pour			
* Variation des stocks		-302 155	-317 721
* Variation des Créances		-1 777 497	291 393
* Variation des autres actifs		375 764	-203 422
* Variation des fournisseurs		5 078 300	8 697 515
* Variation des autres passifs		9 082 102	6 765 628
* Variation des intérêts échus		393 775	60 391
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		**7 888 757**	**5 509 188**
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Décaissement /acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-284 382	-7 310 821
Encaissements provenant de placements		31 076	50 127
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'INVESTISSEMENT		**-253 306**	**-7 260 694**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements provenant des emprunts		1 700	6 061 719
Remboursements d'emprunts		-1 831 091	-6 773 649
FLUX AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		**-1 829 391**	**-711 930**
VARIATION DE TRESORERIE		**5 806 060**	**-2 463 436**
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		**-1 622 955**	**840 481**
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE		**4 183 105**	**-1 622 955**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

2024R02896BCFA5

SNTRI

Etats financiers arrêtés au 31-12-2020

ETAT DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

AU 31 DECEMBRE 2020 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2020	2019		2020	2019		2020	2019
Revenus	21 607 718	29 526 163	Achats d'approvisionnements consommés	8 424 721	11 313 440			
Autres produits d'exploitation	8 309 157	1 681 388	Variations des stocks	-302 155	166 322			
Production immobilisée	278 700	141 098	Autres charges externes	1 208 959	2 712 707			
Total	**30 195 575**	**31 348 649**	**Total**	**9 331 525**	**14 192 469**	**Valeur ajoutée brute**	**20 864 050**	**17 156 180**
Valeur ajoutée brute	20 864 050	17 156 180	Charges de personnel	24 452 834	24 175 487			
			Impôts et taxes	510 672	797 231			
Total	**20 864 050**	**17 156 180**	**Total**	**24 963 506**	**24 972 718**	**Excédent brut d'exploitation**	**-4 099 456**	**-7 816 538**
Excédent brut d'exploitation	-4 099 456	-7 816 538	Charges financières	1 551 139	1 343 052			
Produits financiers	22 730	29 851	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 607 446	5 853 443			
Gains ordinaires	697 963	623 909	Impôt sur les sociétés	31 630	40 016			
			Autres pertes ordinaires	-	166 519			
Total	**-3 378 763**	**-7 162 778**	**Total**	**6 190 215**	**7 403 030**	**Résultat des activités ordinaires**	**-9 568 978**	**-14 565 808**
Résultats des activités ordinaires	-9 568 978	-14 565 808	Effets négatifs des modifications comptables	0	5 942 549			
Total	**-9 568 978**	**-14 359 923**	**Total**	**0**	**5 942 549**	**Résultats après modifications comptables**	**-9 568 978**	**-8 623 259**